



**BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE
DE LA ZAC PART-DIEU OUEST
5 janvier - 30 octobre 2015**



SOMMAIRE

INTRODUCTION

I - ELEMENTS MIS A LA CONCERTATION.....	5
II - DISPOSITIFS ET BILAN QUANTITATIF	8
III - ANALYSE DES CONTRIBUTIONS.....	16
IV - ANNEXES	57

INTRODUCTION

LYON PART-DIEU : UN PROJET MAJEUR DANS LA METROPOLE LYONNAISE

Lyon Part-Dieu est le cœur stratégique de la métropole lyonnaise et l'un des moteurs de son rayonnement et de son attractivité à l'échelle nationale et européenne. Depuis 40 ans, les acteurs de la Part-Dieu conjuguent leurs efforts à ceux du Grand Lyon pour coproduire un quartier performant qui facilite les échanges et les rencontres, accélère le développement économique, produit des emplois, des logements et une nouvelle qualité de vie.

Afin de conforter cette dynamique et d'anticiper les besoins de la ville de demain, la métropole de Lyon et ses partenaires mettent en œuvre un projet à la hauteur du potentiel exceptionnel de ce quartier et de sa capacité de développement. Conçu par une équipe d'urbanistes-architectes et divers experts pilotés par l'agence l'AUC, ce projet se développe autour des questions de **mobilités, de développement économique et de la qualité de vie en hyper-centralité métropolitaine.**

Depuis 2010, de nombreuses études ont été engagées et ont permis de définir les grands objectifs et le programme du projet. Parallèlement, des études ont été conduites pour la réorganisation du Pôle d'Échanges Multimodal Lyon Part-Dieu avec l'État, SNCF Gares et Connexions, Réseau Ferré de France (RFF), la Région Rhône-Alpes, l'ancien Conseil général du Rhône, le Conseil général de l'Isère, le SYTRAL et la Ville de Lyon.



A ce jour, deux secteurs se sont déjà profondément transformés :

- **le secteur autour du parc Nelson Mandela** avec le redressement de la ligne de tramway T3 et l'arrivée du T4, l'aménagement de la rue Mouton Duvernet, la livraison de l'immeuble Equinox et des archives départementales du Rhône
- **le secteur Garibaldi / Les Halles** avec le réaménagement de la première phase de la rue Garibaldi et la construction de la tour Incity.

D'autres opérations sont en cours : la démolition du bâtiment B10 place Béraudier, face à la gare, le chantier du programme Silex 1, rue Bouchut et la rénovation de la résidence Desaix.

LA ZAC PART-DIEU OUEST : UNE NOUVELLE ETAPE DU PROJET

Aujourd'hui, s'ouvre une nouvelle étape de développement du projet Lyon Part-Dieu. En raison de la complexité technique, juridique et financière du projet, il est proposé de le conduire dans le cadre d'un outil opérationnel et financier, efficace et lisible : **la Zone d'Aménagement Concerté.**

Le maître d'ouvrage doit organiser « *une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avant toute élaboration ou révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme, toute création, à son initiative, d'une zone d'aménagement concertée ou toute opération d'aménagement réalisée par la commune ou pour son compte lorsque, par son importance ou sa nature, cette opération modifie de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique de*

la commune ». A l'issue de la procédure, il doit faire approuver le bilan de la concertation par l'organe délibérant.

Le conseil de la communauté urbaine de Lyon a approuvé l'ouverture et les modalités de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon, la ZAC Part-Dieu Ouest, par la délibération n°2014-0411 en date du 3 novembre 2014. Cette concertation a été ouverte le lundi 5 janvier 2015. Initialement prévue pour se terminer début juillet 2015 elle a été prolongée jusqu'au 30 octobre 2015 par la délibération n° 2015-0411.

LE BILAN

Le présent document recense les modalités d'organisation de cette concertation et fait le bilan des échanges et des contributions de tous les publics à travers une analyse tant quantitative que qualitative des avis, des questions, remarques, critiques, analyses et suggestions. Ce document présente les avis formulés par l'ensemble des usagers impactés par la future ZAC de la manière la plus exhaustive afin de répondre à 3 objectifs majeurs :

1. **rendre compte** de manière fidèle de la participation des citoyens,
2. **constituer un outil d'aide à la décision** des élus à partir d'un état des lieux clair et détaillé des différents avis et suggestions,
3. **informer les habitants** de l'agglomération sur le bilan de la concertation et sur ses conclusions et préconisations



I - ELEMENTS MIS A LA CONCERTATION



1 - LE PERIMETRE D'ETUDE DE LA ZAC



Le périmètre de la ZAC proposé est d'une superficie de 38 ha environ, délimité :

- **au nord** : par le cours Lafayette puis le boulevard Eugène Deruelle, entre les voies ferrées à l'est et la rue Garibaldi à l'ouest,
- **au sud** : par la rue Paul Bert, entre les voies ferrées à l'est et la rue Garibaldi à l'ouest,
- **à l'est** : par les voies ferrées, entre le cours Lafayette et la rue Paul Bert, en incluant l'avenue Pompidou sous les voies jusqu'au croisement avec la rue de la Villette,
- **à l'ouest** : par la rue Garibaldi, entre le boulevard Eugène Deruelle et la rue Paul Bert.

Les ensembles immobiliers suivants sont exclus du périmètre envisagé : le Britannia, la résidence Desaix, la résidence Part-Dieu (dite résidence du Lac) et les immeubles de la Porte Sud.

2 - LES OBJECTIFS DE LA ZAC

- **Développer les mobilités durables** : renforcer durablement les intermodalités en accès à la gare et au réseau de transports en communs urbains et rééquilibrer les accès en faveur des modes doux.
- **Rendre le quartier encore plus agréable à vivre** : aujourd'hui la Part-Dieu est un quartier tertiaire de centre-ville. L'enjeu est d'en faire un quartier à vivre 7 jours sur 7 tant pour les entreprises, les salariés, les habitants et les Grands Lyonnais. Ainsi l'objectif est de faire des espaces publics et de la voirie réaménagés et végétalisés ; de proposer des logements diversifiés dans des immeubles neufs ou réhabilités ; de développer une nouvelle offre de commerces et de services et de proposer de nouveaux équipements.
- **Conforter l'attractivité économique par le développement d'une nouvelle offre immobilière** : en produisant une offre immobilière, neuve ou réhabilitée, adaptée aux différents types d'entreprises pour favoriser leur implantation ou leur développement dans le quartier.

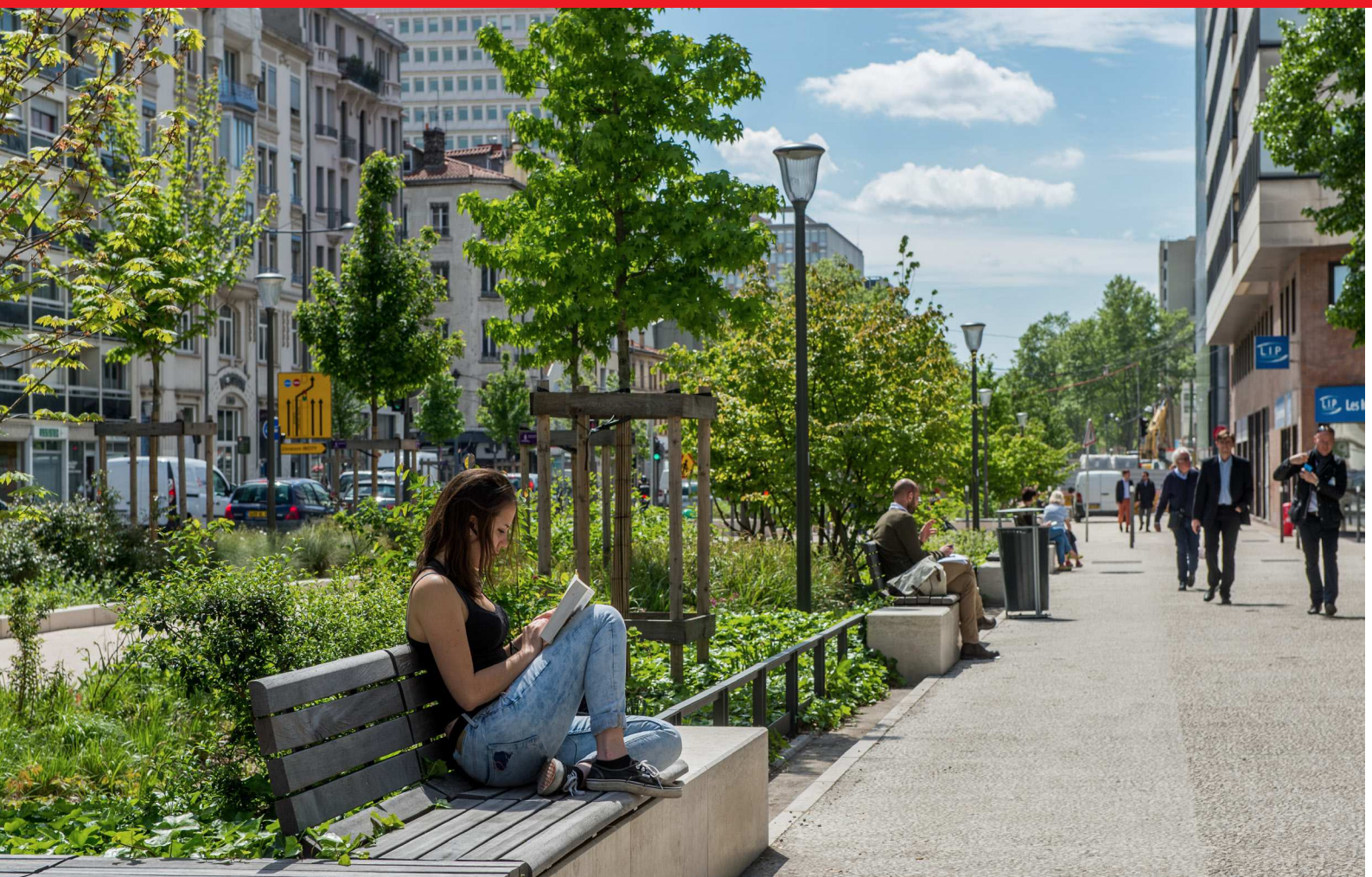
3 - L'ETUDE D'IMPACT. L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE DU CONSEIL GENERAL SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE (CGEDD) ET LES ELEMENTS DE REPONSES DE LA METROPOLE

Une étude d'impact a été produite sur le projet de ZAC Part-Dieu Ouest. Cette étude d'impact a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable. Ces deux documents ont été ajoutés à la concertation le 14 septembre 2015, laissant 1.5 mois au public pour en prendre connaissance et formuler les avis.

En réponse aux recommandations du CGEDD, la Métropole de Lyon a produit des éléments de réponses et d'informations ajoutés à la concertation le 15 octobre 2015.



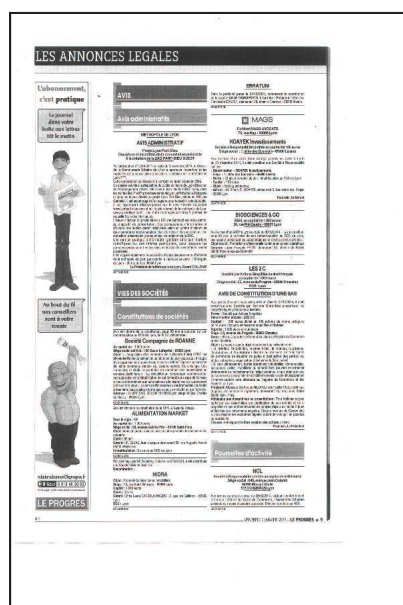
II - DISPOSITIFS ET BILAN QUANTITATIF



I - INFORMATION DU PUBLIC DE LA CONCERTATION

Ouverture, prolongation et clôture

Le conseil de la communauté urbaine de Lyon a approuvé l'ouverture et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC Part-Dieu Ouest par la délibération n°2014-0411 en date du 3 novembre 2014. Cette concertation a été ouverte le lundi 5 janvier 2015. **Initialement prévue pour se terminer début juillet elle a été prolongée jusqu'au 30 octobre par la délibération n° 2015-0411. Elle a été clôturée le 30 octobre 2015 soit au final près de 10 mois de concertation.**



Ces annonces ont été publiées dans le Progrès et sur les sites internet de la Métropole de Lyon (<http://www.grandlyon.com/projets/lyon-part-dieu.html>) et du projet. (<http://www.lyonpart-dieu.com/l'experience-lyon-part-dieu/la-gouvernance/la-concertation/#.Vgk6Ez8Tuno>)

Ces annonces ont également fait l'objet d'un affichage dans les lieux de dépôt du dossier de concertation.

Information tout au long de la concertation

L'information au public de l'existence de la procédure de concertation a été constante entre janvier et octobre 2015. Elle a été relayée :

- **dans les médias locaux** via des communiqués de presse (voir annexe 1)
- **dans la presse institutionnelle** : Grand Lyon Magazine (tirage : 658 000 ex), Lyon Citoyen (tirage : 280 000 ex), Vision 3 (tirage 56 000 ex) (voir annexe 1)
- **par des mailings et courrier** pour les invitations aux temps d'échanges (Portes - Ouvertes du projet, réunions publiques, Journées Européennes du Patrimoine) sur une base de 800 contacts enregistrés à la maison du Projet
- **par des boîtages** dans le périmètre du projet (25 000 flyers pour la réunion publique du 10 septembre 2015)

- **par affichage sur les panneaux d'information de la ville de Lyon** (2 semaines - fin juin)
- par des **campagnes de communication** dans le cadre de deux événements métropolitains : Lyon City Design (mars 2015) et les Journées Européennes du Patrimoine (19/20 septembre)

II - LES DISPOSITIFS DE CONCERTATION MIS EN PLACE

Les dispositifs mis en place dans le cadre de la concertation autour de la ZAC sont allés au-delà des dispositifs proposés dans le cadre de la délibération initiale.

1 - LE DOSSIER DE CONCERTATION

Un dossier de concertation était consultable aux adresses suivantes :

- en mairie de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain, 198 av Jean Jaurès 69007),
- dans les mairies des 3^e et 6^e arrondissements de Lyon,
- à l'hôtel de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac,
- à la Maison du projet Lyon Part-Dieu, situé au 192, rue Garibaldi

Il comprenait :

- un rappel des grands enjeux du projet Lyon Part-Dieu,
- un plan du territoire de projet,
- un rappel des précédentes étapes et apports de la concertation,
- un plan du périmètre de concertation,
- un document présentant les grands objectifs et équipements de la ZAC,
- un registre destiné à recueillir les observations des publics,
- des représentations des projets immobiliers en opération ou en projet.

Il a été complété du 14 septembre au 30 octobre par **l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable** puis du 15 octobre au 30 octobre par un **complément d'information** de la maîtrise d'ouvrage en réponse à l'avis de l'AE du CEGDD.

Ces éléments étaient également téléchargeables sur le site internet du projet et sur celui de la Métropole de Lyon.

Le dossier de concertation a été téléchargé 543 fois sur le site internet de la métropole.

2 - LES PERMANENCES D'INFORMATION A LA MAISON DU PROJET

La Maison du projet située au 192, rue Garibaldi a été **le lieu central du dispositif de concertation**. Des permanences d'information et d'accueil des publics ont été organisées de mars à octobre 2015 sur des plages horaires élargies :

- le lundi de 13h à 18h
- le mercredi de 10h à 13h et de 14h à 19h
- le vendredi de 10h à 13h

Un chargé d'accueil et d'information a été spécialement recruté pour accompagner la concertation. Outre le dossier de concertation sur la ZAC qui était consultable, différents éléments toujours en place permettent de mieux comprendre le projet : deux maquettes (numérique et en volume), une application 3D tactile, des projections ainsi que de nombreux documents à consulter (bilans des concertations précédentes, plan de référence V2) ou des brochures d'information à emporter.

Au total, plus de 1000 personnes ont été accueillies en individuel ou en groupe à la maison du projet.

3 - LES REUNIONS DE PRESENTATION / TEMPS D'ECHANGES

De nombreuses présentations et réunions ont été organisées pendant les 10 mois de la concertation soit à l'initiative de la maîtrise d'ouvrage mais également en réponse à des demandes d'interventions (ex : Collectif Part-Dieu, CIL Villetta). Ces réunions ont donné lieu à une présentation du projet de ZAC et ont permis l'organisation d'échanges directs avec tous les publics.

Les réunions de présentation aux riverains et habitants

- Au Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement du 3^{ème} arrondissement le 3 mars (50 personnes)
- Au collectif Part-Dieu, reçu à la Maison du Projet le 29 avril et le 22 octobre (10 personnes)
- Lors d'une réunion exceptionnelle aux conseils inter-quartiers du 3^{ème} (80 personnes) le 4 mai
- À l'assemblée générale du CIL Villetta-Paul Bert (50 personnes) le 11 juin.

Les réunions de présentation aux personnes qui travaillent dans le quartier :

- Conférence à la Bibliothèque le 20 janvier (60 personnes)
- Au Club des entreprises le 2 février (31 personnes) - (plus de 30 entreprises représentant 25 000 salariés)
- Aux différentes directions de Kéolis (25 personnes) le 27 février
- Aux agents de la mairie du 3^{ème} le 5 mai (30 personnes)
- A la direction régionale de la SNCF le 18 mai (30 personnes)
- Caisse des dépôts de consignation le 29 mai (5 personnes)
- Aux agents de la Métropole de Lyon le 4 juin (100 personnes)
- Direction immobilier d'entreprise de SODEARIF le 10 juin (20 personnes)
- EGIS le 18 juin (70 personnes)
- Aux commerçants du Centre commercial lors de leur assemblée générale le 30 septembre (15 personnes)
- Aux associations de taxis le 26 juin et le 3 septembre (10 personnes)

Les réunions de présentation aux institutionnels et professionnels

- A la fédération du BTP le 22/01 (60 personnes)

- Collectivités françaises et européennes dans le cadre d'un réseau d'échanges européens le 03/04 (30 personnes)
- A la commission des affaires générales de la Chambre de Métiers du Rhône le 30 avril (5 personnes)
- Au Rotary Club de Lyon le 29/09 (50 personnes)
- À la commission mixte aménagement du territoire/commerces de la CCI de Lyon le 5 octobre (20 personnes)
- À l'association Architecture et urbanisme (10 personnes) le 19/10 (5 personnes)
- Lors de la 36^{ème} rencontre des Agences d'urbanisme le 20/10 (70 personnes)

La réunion publique générale

Une réunion publique générale a été organisée le 10 septembre à l'Auditorium de Lyon au cœur du périmètre de la ZAC en présence notamment de Gérard Collomb, Sénateur Maire de Lyon et Président de la Métropole de Lyon, Thierry Philip, Maire du 3^{ème} arrondissement et de François Decoster, architecte-urbaniste et concepteur du projet.

Plus de 600 personnes y ont participé.

4 - LES EVENEMENTS

Plusieurs évènements se sont déroulés pendant la concertation et ont permis de sensibiliser un large public.

Journées Portes-Ouvertes

Afin de mobiliser au-delà des publics habituels de la concertation, la SPL Lyon Part-Dieu a organisé des Journées Portes-Ouvertes du 27 juin au 5 juillet. Elles ont permis de rencontrer et présenter le projet à **près de 150 personnes**. La plupart étaient des salariés (80%) et des habitants du quartier (rue du Lac, place de Milan, Garibaldi), d'autres quartier de Lyon ou hors Lyon (20%).

Ces journées portes ouvertes se sont déroulées en plusieurs temps :

- **Des cafés du projet** : tous les jours de 12h à 14h. environ **100 salariés**.
- **Des balades urbaines** : sur 7 balades proposées, **50 personnes ont participé**.

Journées Européennes du Patrimoine

- Conférence "Architecture(s) des années 60-70 et patrimoine du XXI^e siècle : **40 personnes**
- Conférence "La Part-Dieu à travers les âges" : **22 personnes**
- 3 Balades urbaines accompagnées par la SPL Lyon Part-Dieu : **80 personnes**
- Visite de la Maison du projet : entre **250 et 300 personnes**

Promenades urbaines

Afin de sensibiliser les publics aux enjeux architecturaux et patrimoniaux de la ZAC, la SPL Lyon Part-Dieu a confié à l'association les Promenades Urbaines des balades médiation animées par l'historien Nicolas Bruno Jacquet.

4 sessions ont eu lieu pendant la concertation : le 21 mars, le 5 juillet, le 20 septembre, le 31 octobre (**120 personnes au total**)

Fête des voisins au travail

le 8 octobre : 10 personnes accueillies entre midi et 14h

Visibilité sur les évènements partenaires

- 40 ans de l'Auditorium le 07/02 (jeu de piste qui a accueilli **400 personnes** à la maison du projet).
- Lyon City Design, du 19 mars au 2 avril : visites du quartier et ateliers à la maison du projet

III - SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION CUMULÉE

Réunions de présentation aux riverains et habitants	206
CICA (03/03 2015)	70
Collectif Part-Dieu (29/04/2015)	6
Conseils inter-quartiers du 3ème (04/05/2015)	80
Assemblée générale du CIL Vilette-Paul-Bert (11/06/2015)	50
Réunion de présentation aux salariés et commerçants	425
Conférence à la Bibliothèque	60
Club des entreprises	31
Keolis	25
Onlylyon	15
Agents Mairie du 3ème	30
Direction régionale SNCF	30
Caisse des dépôts et consignation	5
Agents du Grand Lyon	100
Agents de l'Auditorium	15
Direction immobilier d'entreprises (Sodéarif)	20
Egis	70
Commerçants du Centre commercial	15
Association de taxis	9
Présentation aux institutionnels et professionnels	230
Fédération du BTP	60
Collectivités françaises et européennes	30
Chambre des métiers du Rhône	
Rotary Club de Lyon	50
Commission mixte aménagement du territoire CCI de Lyon	20
36ème rencontre des Agences d'urbanisme	70
Réunion publique générale du 10/09/2015	650
Evénements	1120
Cafés du projet	100
40 ans auditorium	400
Balades urbaines	50
Journées Européennes du Patrimoine	440
Promenades urbaines	120
Fête des Voisins au travail	10
Accueil à la Maison du Projet (particuliers, riverains, commerçants, étudiants...)	1000
TOTAL	3631



II - ANALYSE DES CONTRIBUTIONS



Afin de recueillir l'avis du public, plusieurs moyens étaient disponibles

1 - **Des registres** ont été mis à disposition en accompagnement du dossier de concertation :

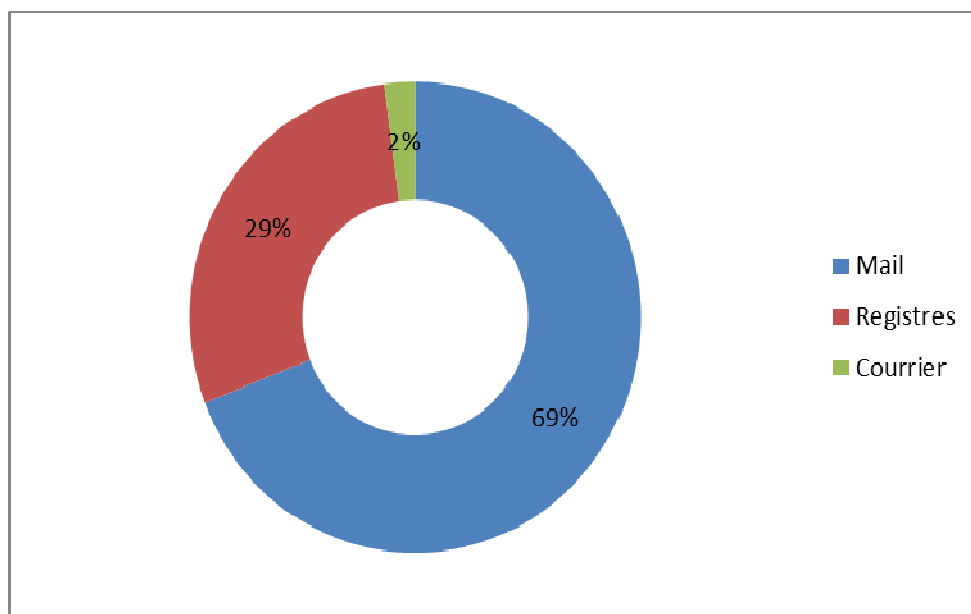
- en mairie de Lyon (198 av Jean Jaurès 69007),
- dans les mairies des 3° et 6° arrondissements de Lyon,
- à l'hôtel de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac,
- dans les locaux de la SPL Lyon Part-Dieu, situés au 192, rue Garibaldi.

2- **une boîte mail** : part-dieu@grandlyon.com

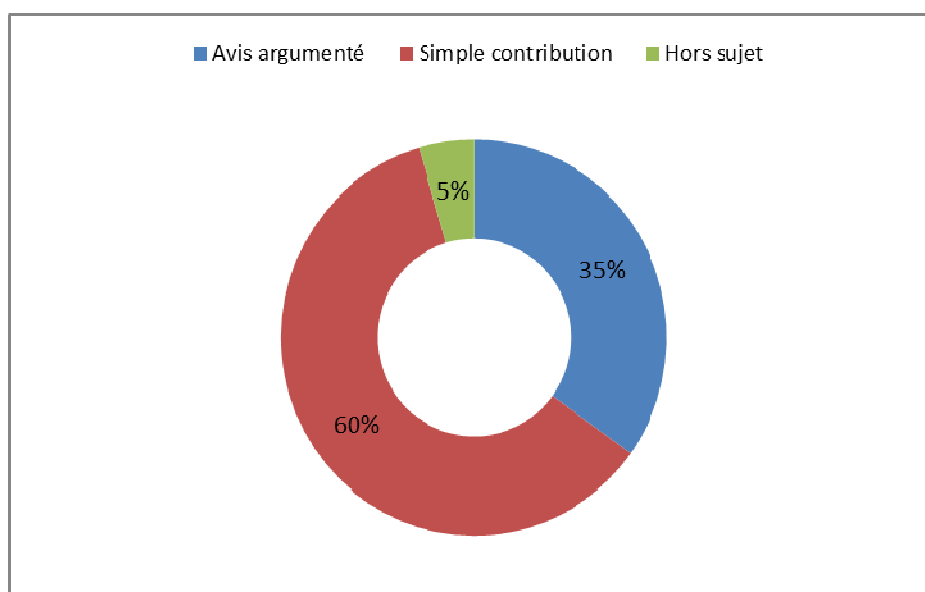
3 - **le courrier** en écrivant au Président de la Métropole de Lyon

Au final plus de 472 contributions et avis ont été apportées à la concertation.

Répartition des contributions par type de supports

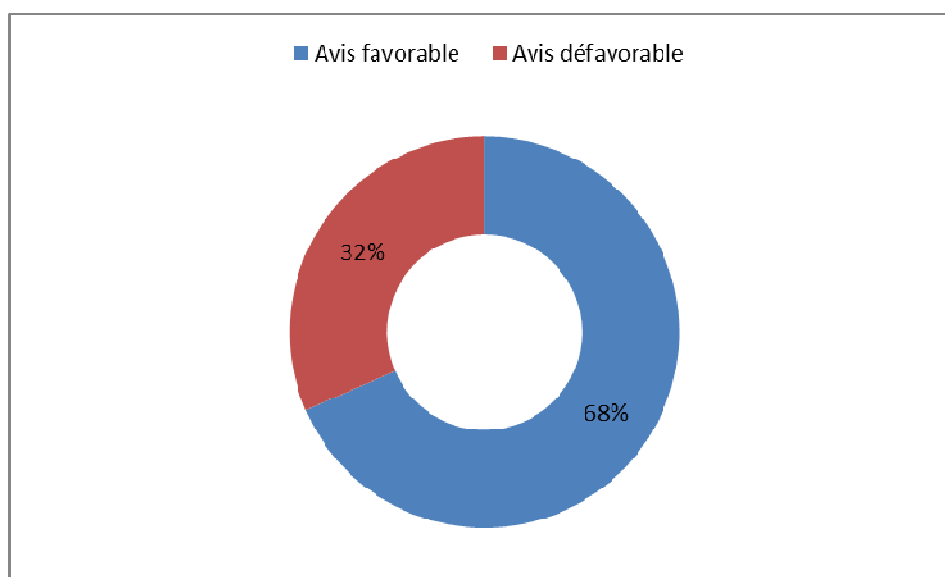


Répartition des contributions par type de message



- L'avis argumenté exprime clairement un point de vue favorable ou défavorable au projet de ZAC
- La simple contribution émet des réserves ou des souhaits sans se prononcer formellement pour ou contre
- Les contributions hors sujets traitent des questions de proximités ou d'autres sujets d'ordre général sans lien avec le projet ou la ZAC

Opportunité du projet



Contenu des contributions

Les contributions abordent plusieurs thématiques qui seront analysées dans les pages suivantes :

- **Les atouts du projet Lyon Part-Dieu et l'opportunité** de créer la ZAC Part-Dieu Ouest
- **La question des mobilités** : gare, flux, les modes de déplacement doux
- **La thématique du quartier à vivre** : espaces publics, logements, équipements, commerces et services
- **Le développement économique et tertiaire** du quartier





Atouts du projet Opportunité de la ZAC

I - LES CONTRIBUTIONS

On peut retenir un intérêt général pour le projet dont la nécessité est largement soulignée. Pour la plupart des contributions on note un engouement général sur l'ensemble du projet qui présage un avenir nouveau pour la Part-Dieu. Il faut également noter les craintes exprimées vis-à-vis de l'importance et des enjeux du projet et de ses impacts à venir sur le quartier.

« Le projet Part-Dieu est grandiose »

« Voilà où l'avenir se concentre ! »

« Très bonne analyse du quartier : besoins, circulation, accessibilité, relation entre le quartier et la ville. Beau projet. »

« Le projet est de mon point de vue tout à fait intelligent et exemplaire, pour apporter de la vie et un renouveau au quartier avec une vision de la « ville de demain », moderne et sensible. »

Ces avis positifs sont émis par une grande diversité de profils. Les points principaux qui relèvent l'attention des usagers sur l'ensemble du projet :

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le projet est salué pour sa vision à long terme.

« Le projet contribue au développement urbain de la Métropole »

« Je tenais tout d'abord à vous apporter mon soutien et à vous faire part de mon admiration concernant l'audace des nouvelles constructions et rénovations faites à Lyon ! »

L'OUVERTURE DU QUARTIER SUR LE RESTE DE LA VILLE ET DE LA METROPOLE

« Un beau et ambitieux projet qui va changer la configuration du quartier à l'avenir »

« L'ouverture dont vous parlez assez souvent est une notion qui séduit pour un quartier au sein duquel on n'en voit que très peu d'horizon et auquel on est incapable d'estimer les distances »

LA REDYNAMISATION DU QUARTIER

« Travailler, vivre, s'amuser, tout est positif dans ce quartier renouvelé »

« Projet très dynamique qui apportera un réel plus à l'agglomération lyonnaise ! »

LA DENSIFICATION

Pour certains elle permet d'éviter l'étalement urbain, pour d'autres elle représente un risque de faire perdre l'âme du quartier

« Avec des immeubles de grande hauteur (bureaux et logements), nous attirons votre attention sur le risque à terme, de dégradation des conditions de vie des personnes et sur l'attente globale d'une meilleure qualité de vie des habitants. »

De rares contributions soulignent que le **projet ne va pas assez loin** et plus rares encore sont ceux défavorables à l'ensemble du projet.

« Le projet, comme les dernières réalisations à la Part-Dieu me semble peu ambitieux !! La tour Incity, une fois de plus un cube carré classique et qui atteint péniblement 200 mètres !! »

« (...) on aurait pu imaginer que Lyon préside à un grand concours international pour envisager les lieux de travail autrement que par des tours qui est finalement un vieux concept ; cela aurait eu le mérite de promouvoir Lyon à l'international et peut être d'être le précurseur en matière de « travailler autrement ». »

Certains contributeurs émettent des réserves sur la façon dont le projet est mis en œuvre autour de plusieurs axes :

- l'équilibre entre la part de bureaux et le nombre de logements à venir
- la trop faible présence d'espaces verts
- le risque de ne pas assez anticiper les nouveaux besoins en terme de mobilités notamment douces

LA CONCERTATION

La **concertation** et l'**information** autour du projet ont été le sujet de contributions, majoritairement positives, les contributions félicitent les dispositifs mis en place. L'accueil à la Maison du projet, notamment lors des journées portes ouvertes a été très apprécié :

« Merci de votre disponibilité et la qualité de la présentation du projet de la Part-Dieu... avec une mise en perspective (critique aussi) intéressante. »

« merci pour cette présentation du projet qui informe les Lyonnais de l'évolution de leur ville dans les prochaines années. »

Quelques contributions restent insatisfaites de la concertation mise en place et dénoncent le manque réel de prise en compte des intérêts et demandes des usagers, la complexité des chiffres, l'absence de débats de fond.

« En dehors de quelques réunions très formalistes du type « grande messe » pas de réel travail avec les habitants... on présente un projet ficelé... de belles images ou photos... bref de la communication plus que de la concertation ».

« Un débat devrait avoir lieu sur la nécessaire densification urbaine pas nécessairement sous la forme des tours. »

« Les dossiers présentés au public pour la concertation ZAC se réfèrent non seulement aux données du périmètre de la ZAC proprement dite, mais souvent à celles des deux autres périmètres. Il en résulte une difficulté de compréhension pour le lecteur »

LE PERIMETRE DE LA ZAC

Des remarques ont été émises concernant la pertinence du périmètre de la ZAC notamment sur le fait que celui-ci n'intègre pas la place de Francfort.

« le périmètre de la ZAC est trop restreint et ne permet pas d'inclure les aménagements de la Gare sur la partie Est, ni les grands enjeux liés au fonctionnement et au paysage urbain à l'échelle de la ville et de l'agglomération »

II - REPONSE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS LES PLUS FREQUENTES

REMARQUES SUR LE MANQUE DE CONCERTATION SUR LE PROJET

La durée de la concertation (10 mois) est allée au-delà de la moyenne des périodes de concertation sur des opérations de même type.

En outre, la concertation menée autour de la création de la ZAC Part-Dieu Ouest s'intègre dans un processus de concertation et de communication engagé par le Grand Lyon depuis le démarrage du projet.

A- 2010 -2012 : LE DEMARRAGE DU PROJET

Dès 2011, l'ouverture de la maison du projet située au 192, rue Garibaldi a permis de répondre aux demandes ponctuelles d'information émanant d'associations, de syndicats de copropriétés, de gestionnaires d'entreprise, de délégations de riverains et de conseils de quartiers. Depuis cette date, elle a aussi permis de recevoir et renseigner des délégations françaises ou étrangères (plus de 300 en moyenne par an). **La maison du projet inscrit désormais plus de 900 personnes dans sa base de données « habitants » qui sont désormais informés régulièrement du projet.**

En direction des habitants et des riverains : les grands axes du projet Lyon Part-Dieu ont été présentés dans le cadre de la concertation sur le projet d'aménagement de la rue Garibaldi (réunion publique du 8 novembre 2010 notamment), lors des conseils de quartier Voltaire Part-Dieu, ainsi que lors de la réunion «Rendez-vous du Maire» de fin 2011. Une réunion d'information spécifique à destination des représentants d'habitants a eu lieu en juin 2011 à la Mission Part-Dieu autour de la maquette.

En direction des entreprises et des professionnels de l'immobilier : le projet a été présenté sur les stands Grand Lyon des salons Expo Real, MIPIM et SIMI. Des présentations ont aussi été faites à des groupes constitués d'opérateurs privés, d'entreprises, d'organisations et d'associations professionnelles, aux commerçants du quartier et au Club d'Entreprises Lyon Part-Dieu.

B - 2012-2014 : CONCERTATION PRÉALABLE SUR LE PROJET

Par délibération n° 2012-3218 du 10 septembre 2012, la Communauté urbaine a approuvé l'ouverture et les modalités de la concertation volontaire préalable au projet Lyon Part-Dieu. L'objectif était de partager les enjeux du projet avec ses acteurs et partenaires, les habitants, usagers et associations du périmètre, et autres personnes concernées, ainsi que de leur permettre d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions.

Il s'agissait d'une concertation préalable à titre volontaire en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme. Elle a été clôturée le 3 novembre 2014. Le périmètre de la concertation était délimité par le périmètre du projet Lyon Part-Dieu.

A ce titre, plusieurs dispositifs d'information et de concertation ont été mis en place par la Communauté urbaine :

- un dossier consultable à la disposition du public à l'accueil de l'Hôtel de Communauté ainsi que dans les mairies des 3^e et 6^e arrondissements de Lyon,
- des permanences d'information spécifiques dans les locaux de la mission Part-Dieu (l'Atelier) ouvertes depuis le 11 septembre 2012, les lundis matin et mercredis après-midi,
- une réunion publique, à laquelle ont participé **700 personnes**, présidée par le Président de la Communauté urbaine, a initié la concertation le 13 septembre 2012,
- 3 rencontres-débats, auxquelles ont participé **370 personnes**, présidées par mesdames et messieurs les Vice-Président(e)s de la Communauté urbaine en présence du concepteur du projet, autour de 3 thématiques centrales : les déplacements, le 27 novembre 2012, le quartier actif, le 13 décembre 2012, les espaces publics, le 31 janvier 2013.

Par la délibération n° 2013-4229 du 21 octobre 2013, le conseil de la Communauté urbaine a dressé un bilan intermédiaire de cette première étape de la concertation entre septembre 2012 et le 31 janvier 2013.

Le bilan avait laissé apparaître un besoin d'information et d'approfondissement sur les sujets suivants :

- **la stratégie de production de logements et l'évolution du parc existant** : une forte mobilisation des habitants du quartier a été constatée, à travers les associations ou instances de participation citoyenne. Des interrogations ont été émises sur les mutations envisagées, certaines représentations graphiques des intentions du projet pouvant laisser supposer que des démolitions étaient prévues à court terme. Ainsi, le projet a évolué dans certains secteurs, pour tenir compte des remarques émises par les habitants, particulièrement celui de la Porte Sud qui a retrouvé sa physionomie actuelle dans les représentations du projet. Au-delà des immeubles d'habitation déjà présents, il est prévu une production de logements (environ 2 000 à terme), en vue de pérenniser le statut de quartier d'habitation de la Part-Dieu et sa mixité vis-à-vis des activités tertiaires,
- **la place des espaces verts, publics et du paysage** : à travers l'objectif de faire de la Part-Dieu un quartier à vivre, la réflexion sur les espaces végétalisés est au centre des préoccupations des concepteurs du projet. A travers les projets de voiries, de places ou de parcs, un programme en faveur du paysage et de la végétalisation est élaboré aussi bien sur les espaces publics qu'au coeur des îlots privés.

La concertation préalable a donc permis l'expression de remarques et appréciations sur le projet qui ont contribué à son évolution et à l'apport de précisions et compléments pour en améliorer la lisibilité et l'appropriation par le public. La version 2 du Plan de Référence est davantage conforme aux attentes des riverains et usagers.

Cette concertation a également permis d'installer une relation de travail et de confiance avec les habitants et les acteurs de la société civile et à mettre en place une démarche interactive entre habitants, experts, élus et aménageurs avant même la finalisation du projet urbain.

C - 2013 : UNE CONCERTATION SPÉCIFIQUE AU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL ET À LA CRÉATION DE LA VOIE L

Par délibération en date du 27 mai 2013, le conseil de la Communauté urbaine a approuvé l'ouverture et les modalités de la concertation préalable aux projets du Pôle d'échange multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu et création de la voie L au titre des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme. Dans ce cadre, les maîtres d'ouvrage (Communauté urbaine, SNCF-gares & connexions et RFF) ont convenu, d'une part, d'organiser une concertation préalable commune à leurs opérations, et d'autre part, de confier le pilotage de la procédure à la Communauté urbaine.

Cette concertation s'est déroulée du lundi 17 juin 2013 au mardi 29 octobre 2013. Deux réunions ont été programmées : une réunion avec les associations et les conseils de quartier en juillet (**50 à 60 participants**) et une réunion de clôture plus large au palais de la Mutualité le 13 septembre 2013 à laquelle ont participé **400 personnes**.

Concernant le projet de PEM dans son ensemble, toutes maîtrises d'ouvrage confondues, les remarques ont principalement porté sur les thématiques suivantes :

- **l'opportunité du projet** : très rarement contestée, chaque composante (équipements ferroviaires, bâtiment gare et espaces publics) est jugée généralement nécessaire, et même indispensable ; son caractère global et partenarial est très apprécié,
- **la priorité accordée aux piétons par le "sol facile"**, le réaménagement des espaces publics et des intermodalités recueillent de nombreux satisfecit, avec des préoccupations concernant le développement des transports en commun, et la demande de veiller aux conditions de circulations routières notamment pour les habitants et personnes travaillant dans le quartier,
- **les accès Pompidou** concentrent de nombreux commentaires, demandant à veiller à sa visibilité dans l'ensemble de la gare, à l'impact sur les conditions de circulation dans le secteur et à sécuriser l'ensemble du passage,
- un soin particulier est demandé concernant **la qualité architecturale de la gare, sa qualité d'accueil, et la gestion des flux dans le hall**. Le phasage et le déroulement précis des travaux sont régulièrement évoqués pour demander de veiller à un déroulement impactant le moins possible la vie du quartier. Le lien avec les études du noeud ferroviaire Lyonnais, et le rôle des gares, fait l'objet de plusieurs demandes de précision.

POURQUOI L'ÉTUDE D'IMPACT A-T-ELLE ÉTÉ PUBLIÉE DANS LE DERNIER MOIS ET DEMI DE LA CONCERTATION ?

La réponse est réglementaire : la concertation doit démarrer avec les études et l'étude d'impact n'est pas réalisée immédiatement. Par ailleurs, l'étude d'impact réalisée pour la ZAC doit être accompagnée de l'avis de l'Autorité Environnementale (instance indépendante issue du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable). Malgré l'envoi d'un projet d'étude d'impact en avril, le Ministère n'a accusé réception de ce document que mi-juin. L'Autorité Environnementale dispose réglementairement de trois

mois pour délivrer un avis sur cette étude d'impact et cet avis est intervenu le 9 septembre 2015.

C'est justement au vu de ces délais allongés que la Métropole a décidé de prolonger la concertation jusqu'à la fin octobre. Cet allongement du délai a permis à chacun de disposer de plus de deux mois supplémentaires pour prendre connaissance de ces deux nouveaux documents.

POURQUOI LE PLAN DE REFERENCE DU PROJET NE FAISAIT PAS PARTIE DU DOSSIER DE CONCERTATION ?

Le plan de référence urbain du projet est un document technique d'études qui aborde les grandes thématiques et opérations sur la grande échelle du projet (environ 177 hectares). Du fait de son caractère technique et de son périmètre plus vaste que la ZAC, ce document n'a pas été annexé formellement au dossier de concertation pour ne pas entraîner de confusion auprès du grand public. Néanmoins ce document est consultable à la maison du projet. Actualisé régulièrement, il ne s'agit pas d'un document grand public mais d'un document de cadrage pour l'ensemble des opérateurs publics et privés qui interviennent sur le périmètre du projet.

Dans la mesure où la concertation de la ZAC est un des éléments de la déclinaison opérationnelle du plan de référence, il a été proposé dans la délibération de concevoir un dossier spécifique précisant le périmètre étudié, les objectifs et programme de la ZAC comme cela est le cas sur les autres concertations préalables. Ce document a été conçu pour qu'il soit accessible et compréhensible par l'ensemble des usagers.

POURQUOI LE PERIMETRE DE LA ZAC N'EST PAS CELUI DU VASTE PROJET URBAIN ?

La réponse trouve son fondement dans la nature réglementaire d'une Zone d'Aménagement Concerté. Une ZAC est un outil opérationnel, juridique et financier. Un tel outil doit être déterminé en fonction de la nature des équipements publics à créer, de leur imputabilité aux constructeurs sur la zone et du bilan financier sur lequel la collectivité concédante s'engage. Une ZAC a des conséquences juridiques importantes, elle crée des droits et des contraintes, notamment auprès des propriétaires fonciers et immobiliers de la zone. A ce titre, le périmètre proposé a été déterminé au plus près des nécessités de réalisation mais également limité au vu de ses impacts juridiques et financiers.

Mobilités

Déplacements

Gare



I - LES CONTRIBUTIONS

Les participations concernant les mobilités se sont polarisées autour de 3 sujets : la gare, l'évolution du plan de circulation et les modes de déplacements doux : piétons, vélos, transports en commun.

1 - LA GARE

Sur ce sujet, les contributions et avis exprimés sont dans la continuité des expressions recueillies dans le cadre de la concertation sur le Pôle d'Echanges Multimodal et la voie L qui s'est déroulée en 2013. Les avis sont globalement positifs : le projet permettant de donner un nouveau souffle à cet espace d'inter-modalités est jugé nécessaire à la vue de son actuelle saturation. Les habitants attendent une plus grande lisibilité de la gare et de ses abords pour qu'elle soit « ouverte » sur le quartier.

« L'adaptation et la modernisation de la gare, qui est saturée nécessitent des travaux afin d'améliorer le service rendu aux voyageurs mais aussi aux riverains de la gare qui l'utilisent comme un lieu de commerce et/ou qui la traversent pour se rendre en centre-ville. »

Certains avis s'interrogent cependant sur la capacité de la future gare à absorber des flux qui ne vont pas cesser d'augmenter au-delà de 2020. Et se demandent pourquoi ne pas déjà réaliser une gare plus grande. Certains éléments du projet de gare questionnent les contributeurs : le parking sous la place Béraudier, la gestion de l'entrée de la gare sous l'avenue Pompidou, les traversées piétonnes dans le hall entre l'Est et l'Ouest, la nécessaire requalification de la place de Francfort.

« Nous sommes favorables à de nouveaux accès piétons au sud de la gare, à partir de l'avenue Pompidou qui permettront aux habitants et aux salariés de l'Est du quartier de mieux accéder à la gare et de se rendre plus facilement de l'autre côté des voies ferrées »

« Les accès automobiles et piétons au quartier sont globalement inchangés et aggravés par la diminution de la voirie sous le pont Georges Pompidou, ce qui est une « aberration ».

2 - LES FLUX DE VEHICULES PARTICULIERS AUTOUR DE LA GARE

La **saturation actuelle de la Part-Dieu en termes d'accessibilité et de flux** est souvent mentionnée et les avis s'accordent donc sur des aménagements nécessaires à mettre en place. Cependant ceux envisagés interrogent parfois les riverains concernant leur capacité à réguler ces flux.

Deux modifications du nouveau plan de circulation ont particulièrement fait l'objet de nombreuses interrogations :

- le report du tourne à gauche de Servient sur la rue Bouchut étendue jusqu'au boulevard Vivier Merle et l'impact en terme de flux de circulation qu'il aura sur le quartier (rue des Cuirassiers et rue André Philip)

- la réduction du trafic à deux voies sous l'avenue Pompidou

« La rue Bouchut sera engorgée »

« Pourquoi rejeter dans des artères étroites, comme la rue Mazenod et la rue André Philip, de voir encore augmenter le trafic déjà dense dans cette rue ! »

« Notre crainte est que la rue Paul Bert soit engorgée pendant plusieurs mois, voire plus longtemps. »

3 - LES MODES DE DEPLACEMENT DOUX

« L'évolution des modes de déplacements des habitants et des usagers de la gare nécessite une refonte complète du quartier »

Concernant les vélos les attentes sont très fortes et nombreuses afin de pallier les dysfonctionnements actuels : absence de continuité entre les pistes cyclables, sous dimensionnement des places des arceaux (en gare notamment), manque de respect de certains automobilistes, dangerosité des pistes cyclables sur les trottoirs...

« Dans l'évolution à venir pourriez-vous penser à des pistes cyclables et à des parkings à vélo dans les tours ? »

« Il y a urgence à améliorer les conditions de stationnement des vélos dans le quartier Part-Dieu. Les arceaux situés à proximité sont en nombre nettement insuffisant et l'offre d'emplacements sécurisés est à développer nettement afin de pouvoir laisser son vélo lors d'un déplacement de plusieurs jours. »

Plusieurs contributions pointent également la question de la coexistence entre les piétons et les vélos.

« Mais il faudra aussi trouver une solution pour pacifier la cohabitation vélos-piétons...le carrefour entre l'axe Bouchut Mazenod et la rue Garibaldi me semble un des points les plus stressants pour les piétons. »

« Pour ma part, je me déplace essentiellement à pieds et à vélo et les nouveaux espaces prévus, notamment la place Charles Beraudier devraient fluidifier les déplacements »

La question des liaisons piétonnes entre l'Est et l'Ouest revient également souvent. L'amélioration des déplacements piétons entre la gare et la presqu'île à travers la création d'un passage dans le centre commercial et le réaménagement de la rue Bouchut semble répondre à ces attentes. En revanche, l'amélioration du passage sous l'avenue Pompidou ne semble pas suffisant aux usagers pour pouvoir traverser de l'Est à l'Ouest sous le réseau ferré.

« Pourquoi ne pas prévoir des passages rue de Bonnel, place de Milan au lieu de maintenir la barrière en construisant des tours ? »

« Merci de réfléchir à une voie directe piétonne par la rue Servient »

Les transports en communs sont souvent mentionnés pour évoquer le besoin d'une offre supplémentaire.

« Ces derniers sont actuellement saturés aux heures de pointe. En 2030, le nombre d'emplois aura très fortement augmenté sur le quartier engendrant dans le même temps une forte augmentation de la fréquentation des transports »

« Il manque clairement une ligne de métro en liaison directe avec le centre-ville de Lyon et Villeurbanne »

Un cheminement plus aisé entre les différents modes de transports de la Part-Dieu est réclamé.

Concernant le stationnement, certains craignent une pénurie de stationnement avec le développement du quartier. D'autres pensent au contraire que rajouter du stationnement public risquent d'attirer davantage de voitures sur le quartier.

« Les habitants s'inquiètent sur les conséquences en matière de stationnement, de la construction de nouveaux immeubles, essentiellement de bureaux, sans capacité de stationnements propres, qui favorise l'essaimage sur les quartiers environnants dépourvus de stationnement payant. »

« l'augmentation des places de stationnement en véhicules particuliers est considérable. Les 600 places du parking Béraudier, 360 places Francfort, 500 places Vilette (en plus des 1700 existantes) sont des appels d'air contradictoires avec l'augmentation limitée à 18% du trafic VP d'ici 2030 »

II - REPONSE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS LES PLUS FREQUENTES

QUELLE STRATEGIE DE MOBILITES POUR LE QUARTIER DE LA PART-DIEU ?

Un objectif principal : mieux hiérarchiser les modes de déplacements et proposer les aménagements les plus efficaces mais aussi livrer le réaménagement du Pôle d'échanges multimodal (PEM) incluant la gare à l'horizon 2020-2030 (Gare conçue pour 35 000 voyageurs, 120 000 aujourd'hui, 220 000 en 2030) . Avec un enjeu : rééquilibrer la place faite à chaque mode pour pouvoir tous les intégrer.

Objectifs à l'horizon 2030 :

1. Améliorer les accès tous modes du quartier
2. augmenter la part des transports en commun (35,5%) et des modes doux (10% contre à peine 2% aujourd'hui).
3. redonner une place de choix aux piétons

Autre éléments essentiels de la stratégie mobilités :

- **repenser le plan de circulation automobile et mieux hiérarchiser les voiries pour garantir l'accessibilité VP nécessaire notamment vers la gare (rue de Bonnel par exemple)**
- **le desserrement des transports en commun**, pour l'heure concentrés dans le périmètre de la gare (80% de l'offre sur le quadrilatère Part-Dieu se font à l'arrêt Vivier-Merle). L'idée est d'élargir la surface d'échanges à l'ensemble du quartier, selon une logique de maillage assez fine qui assurerait une couverture territoriale très forte.
- **Une valorisation des déplacements piétons** : une grande majorité des déplacements à la Part-Dieu se font à pied alors que les espaces publics piétons offrent juste le service minimum, aujourd'hui avec des matériaux ne facilitant pas les déplacements parfois.
- **une amélioration des livraisons et du stationnement** avec aussi une stratégie d'implantation des parkings en adéquation avec le nouveau plan de circulation (rééquilibrage Est/Ouest) pour éviter le franchissement des voies ferrées.

La fréquentation des transports en commun à la Part-Dieu peut doubler à l'horizon 2030 (la progression sera plus forte que sur le reste du réseau), en même temps que celle de la gare, avec la réalisation du réaménagement de ses accès dans une première étape, du Nœud Ferroviaire Lyonnais dans un second temps.

QUELLES SOLUTIONS À LONG TERME POUR DÉ-SATURER LA GARE DE LA PART DIEU ET LE NOEUD FERROVIAIRE LYONNAIS ?

A moyen terme, des aménagements sur l'infrastructure seront poursuivis avec la création d'une 12^{ème} voie, la voie L qui viendra s'accrocher au quai K et permettra ainsi à la gare d'avoir **12 voies à quais pour 4 voies en entrée** et sortie, fluidifiant l'exploitation en gare. Le rapport réalisé par l'Etat relatif au Nœud Ferroviaire Lyonnais en 2011 a conclu à l'intérêt de réaliser à court terme la voie L pour améliorer significativement la régularité des trains, et à plus long terme d'étudier 2 scénarii de développement du NFL pour pouvoir accueillir de nouvelles dessertes dans l'agglomération : soit en créant 2 nouvelles voies M et N de St Clair à Guillotière, soit en créant une nouvelle ligne enterrée entre ces 2 points.

La voie L a déjà fait l'objet d'une concertation réglementaire en 2013. Ce projet est engagé. Les 2 scénarii de développement du NFL feront l'objet d'un débat public dans les années qui viennent

Rappel : c'est SNCF réseaux, ex-RFF, qui est maître d'ouvrage des voies ferroviaires.

A plus long terme, plusieurs solutions sont étudiées par les partenaires pour dé-saturer le nœud ferroviaire lyonnais et accueillir de nouvelles dessertes, notamment à la Part Dieu.

1 - La création de nouvelles voies souterraines raccordées au faisceau ferroviaire de surface au nord et au sud de la Part Dieu, desservant une gare enterrée sous l'actuelle, est ainsi à l'étude avec SNCF RÉSEAUX, l'Etat et la Région.

2 - Autre scénario étudié : il s'agit d'une **extension de voies en surface** à savoir la réalisation de voies supplémentaires en gare de Part-Dieu. Cependant cela sous-entend que le faisceau en amont et en aval soit également étendu avec une 5^{ème} voir 6^{ème} voie dans la tranchée de la Guillotière en encorbellement sur les boulevards Tchecoslovaque et Stalingrad accentuant ainsi la coupure ferroviaire dans la ville, augmentant les nuisances sonores.

Ce type de solution permettrait d'augmenter significativement le nombre de dessertes ferroviaires (TGV, TER...), en lien avec le pôle d'échanges de surface lui-même réaménagé (cf ci-dessus) et les évolutions du quartier de la Part Dieu.

Un scénario qui n'envisagerait pas une extension du faisceau ferroviaire soit en surface soit en souterrain obère tout développement des relations TGV et TER. La desserte ne peut être étendue sans investissement supplémentaire. Si des dessertes supplémentaires de TGV arrivent sur l'agglomération, il faudra supprimer des TER, ou maintenir les TER et refuser les dessertes TGV en cœur d'agglomération, après 2030.

POURQUOI UN PARKING SOUTERRAIN SOUS LA PLACE BERAUDIER ?

Il est établi que d'ici à 2030 la demande d'accessibilité en voiture va augmenter (+18%) même si sa part modale diminue (71 % au global). Cela entraîne aussi une hausse du besoin de stationnement, à hauteur de 600 places environ à l'horizon 2030. Le meilleur positionnement possible pour ce parking supplémentaire est côté Ouest : les seuls parkings existants sont situés côté Villette (1.700 places), occasionnant des boucles autour de la gare qui saturent les voiries et les passages sous les voies ferrées, et rendant l'accès à la gare peu lisible depuis l'ouest. Par ailleurs ce parking est prévue pour s'insérer dans une nouvelle offre globale de mobilité côté ouest : vélostation de 1.500 places, station taxis, espace éco-mobilité, parking motos, parking minute, nouvelle place basse piétonne reliant tous ces modes.

QUEL EST L'INTERET DE CRÉER UNE NOUVELLE ENTREE SOUS POMPIDOU ?

La création d'un nouvel accès aux quais depuis l'avenue Pompidou, au niveau de l'actuelle voirie, sous le plateau ferré est proposée dès la tranche 1. Ce nouvel accès :

- participe notablement au désengorgement du hall,
- offre une nouvelle capacité d'évacuation rapide et directe des quais,
- améliore le confort pour les usagers quotidiens du sud du quartier en développement (secteurs La Buire, Mouton Duvernet, parc Nelson Mandela),
- participe au desserrement de la gare, en cohérence avec le projet urbain et avec le besoin de « changement d'échelle » de la gare,
- répartit mieux la demande d'accès en transports en commun urbains, notamment depuis les pôles bus sur Vivier Merle.

A terme, il devrait absorber 20% du trafic des usagers de la gare (l'équivalent de la fréquentation de la gare de Grenoble).

Pour réaliser cet accès, il est proposé la création d'un espace de 9m de large côté nord donnant accès pour chaque quai à un escalator, un escalier, un ascenseur, relié aux nouvelles galeries Est et Ouest de la gare.

Deux voies de circulation (une dans chaque sens) ouvertes aux voitures particulières, et transports en commun, sont maintenues, et deux bandes cyclables seront créées. L'avenue continuera à permettre les traversées Est-Ouest du quartier en bus, taxis, vélos et voiture particulière mais dans une ambiance beaucoup plus agréable et sûre.

LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE L'AVENUE POMPIDOU NE VA-T-ELLE PAS ENTRAINER UN ENGORGEMENT DU TRAFIC AUTOMOBILE ?

Deux voies de circulation (une dans chaque sens) ouvertes aux voitures particulières, et transports en commun, sont maintenues, et deux bandes cyclables seront créées. L'avenue continuera à permettre les traversées Est-Ouest du quartier en bus, taxis, vélos et voiture particulière.

Malgré ce pincement, la nouvelle configuration de la voirie permettra l'écoulement du trafic attendu, étant donné notamment la suppression du trafic en tourne à droite vers la trémie Vivier-Merle décalée vers le Sud et désormais inaccessible depuis l'avenue Pompidou qui deviendra une voie de desserte essentiellement locale.

La suppression du feu existant à la sortie du dépose-minute de la gare permettra également de fluidifier le trafic sur l'avenue Pompidou en limitant les remontées de file. Le niveau de trafic actuel estimé sous les voies passera de 780 voitures à l'heure de pointe dans le sens est-ouest à 500 en 2030 ; et 280 à 500 dans l'autre sens.

Par ailleurs, la création d'un parking sous la place Béraudier permet d'éviter les mouvements tournants autour de la gare pour accéder aux parkings côté Est, qui saturaient actuellement les carrefours du quartier. Cela permet ainsi d'améliorer l'accès des véhicules à la gare depuis le sud notamment, nécessaire malgré la baisse de la part modale des véhicules particuliers.

QUELLES AMELIORATIONS EN TERME DE MOBILITES ?

Le Pôle d'Echanges Multimodal sera demain **accueillant, confortable, accessible** et favorisera l'essor des modes doux, vélo et marche à pied. Fluidité de la gestion du parcours par l'accueil et l'information en temps réel, confort à travers la disposition et la propreté des zones d'attente, la qualité de la sonorisation, la variété des services offerts...

Parmi ces services, certains seront liés au déplacement, d'autres permettront d'utiliser une partie du temps consacré au déplacement pour des démarches de la vie quotidienne.

Le projet vise à renforcer durablement les intermodalités en accès à la gare et au réseau de Transports en Commun Urbains et rééquilibrer les accès en faveur des modes doux (marche à pied, vélos) et des TCU. Le pôle d'échanges sera conçu de façon intégrée, **pour garantir aux voyageurs un service de qualité et sans rupture, adapté à leurs demandes et ce quelque soit leur mode d'accès.**

Il s'agit de faire de la gare de Part-Dieu **un lieu d'échanges et de complémentarité entre les différents transports, un lieu de vie et de services pour les usagers, au centre d'un quartier urbain.** La gare routière, les transports en commun urbains, les vélostations et parking 2 roues motorisées, les stations taxis, les parking minute, les parkings longue durée, le pôle écomobilité, seront intégrés de manière lisible et fluide autour de la gare ferroviaire, et offriront un haut de niveau de service. L'intermodalité sera organisée ainsi :

- création d'une place basse sous la Place Béraudier, intégrant :
 - o une nouvelle galerie vers le métro
 - o une grande vélostation
 - o une station taxis
- réaménagement des arrêts de bus sur le boulevard Vivier Merle, répartis en deux pôles, autour de la station tramway T1, et un nouveau pôle entre la rue Bouchut et l'avenue Pompidou
- relocalisation des parking loueurs dans un seul parking dans la Cour Villette au Sud de Pompidou,
- relocalisation de la gare routière actuellement située sur la Place de Francfort côté Est de la gare, dans la Cour Villette Nord à terme
- création d'une vélostation côté Est cour Villette sud

QUEL IMPACT SUR LA CIRCULATION AVEC LE PROLONGEMENT DE LA RUE BOUCHUT ET LA SUPPRESSION DU TOURNE A GAUCHE SUR SERVIENT ?

Le prolongement de la rue Bouchut fait partie de la stratégie d'ensemble du projet d'aménagement de la Part-Dieu. Les mobilités sont un enjeu fort du projet Lyon Part-Dieu afin notamment de rendre le quartier plus agréable à vivre. Le projet inclut le réaménagement complet de la gare et du pôle d'échanges multimodal (bus, vélos, taxis, piétons, ...) pour les dé-saturer durablement. Concernant les mobilités, l'objectif est de rééquilibrer les accès en faveur des modes doux (marche à pied et vélo), et de maintenir l'accessibilité en voiture pour les habitants et usagers du quartier.

Dans ce cadre, sont prévues deux opérations en terme de déplacement des voitures :

1 - Le prolongement de la rue du Docteur Bouchut sur la section entre Vivier Merle et Cuirassiers (aujourd'hui la rue s'arrête au niveau de la sortie Cuirassiers du centre commercial). Le projet s'appuie notamment sur l'expérience réussie de la première tranche du projet Garibaldi, qui a modifié très positivement à la fois l'usage des espaces publics et les habitudes de déplacements. L'ouverture à la circulation du tronçon entre Vivier Merle et la rue des Cuirassiers, accessible par un tourne à gauche depuis le Boulevard Vivier Merle, répond à deux nécessités :

- a. améliorer la desserte du cœur du quartier Part-Dieu (îlots "Lac-Cuirassiers-Desaix" et "cœur Part-Dieu"), aujourd'hui trop enclavée.

- b. créer une perspective visuelle et un itinéraire piétonnier plus direct et à niveau entre la gare et la Presqu'île via les quais du Rhône. La gare est en effet aujourd'hui isolée en fond de Place Béraudier, sans ouverture visuelle en direction de la Ville. Ce projet va de pair avec l'agrandissement de la gare et la désaturation de l'ensemble du pôle d'échanges : création d'espaces publics plus agréables mieux dimensionnés, meilleure lisibilité des cheminements piétons, doublement de la surface de la gare, augmentation du nombre d'arrêts de bus, création de vélostations, amélioration des stations de taxis, etc...

2 - La suppression du tourne à gauche vers la rue Servient depuis le Boulevard Vivier Merle afin de faire en sorte qu'il n'y ait plus de véhicule particulier devant la future gare et que l'on dispose d'un espace piéton continu entre la place Béraudier jusqu'à la Bibliothèque (intégrant le boulevard Vivier Merle qui sera circulé par les transports en commun).

Cette suppression entrainera un changement dans les habitudes de circulation pour les usagers du quartier :

- pour les utilisateurs de la trémie vers les Brotteaux ou Villeurbanne en provenance du Sud de Vivier Merle : pas de changement
- pour les utilisateurs de la gare, une alternative sera proposée en souterrain (parking public, dépose minute, taxis...sous la place Béraudier) avec faculté maintenue de rejoindre Servient à l'Ouest et Bonnel à l'Est par des sorties souterraines
- pour les utilisateurs venant du Nord par le tunnel Brotteaux Servient, pas de changement : possibilité de rejoindre directement Servient
- c'est seulement pour les utilisateurs de surface venant du Sud (qui n'empruntent pas la trémie Vivier Merle du tunnel Brotteaux Servient) et qui ne vont pas à la gare que la situation évolue : les personnes en transit se verront proposer des itinéraires alternatifs en pourtour de la Part-Dieu (ce qui représentera une baisse de 20 % du trafic sur le quartier), les autres pourront tourner à gauche en amont sur Bouchut, puis Garibaldi et ensuite Mazenod et André Philip (environ 1/3 du trafic de cette proportion d'utilisateurs en surface).

Localement, la rue Mazenod accueillera à terme sur le tronçon de 100 m jusqu'à la rue André Philip environ 500 véhicules en heure de pointe le soir (soit l'équivalent de la rue André Philip actuelle à ce niveau). La rue André Philip accueillera sur le tronçon de 150m entre Mazenod et Servient environ 800 véhicules par heure de pointe le soir. Des réaménagements de voirie sont prévus pour fluidifier ce trafic localement. A titre de comparaison, 600 véhicules / h en pointe le soir emprunteront la rue du Lac ; 1000 la rue du Docteur Bouchut (*pour 390 aujourd'hui*) ; 550 la rue des Cuirassiers (*pour 350 aujourd'hui*) .

L'ensemble de ces mesures permettent d'assurer de manière mieux répartie et plus efficace la desserte de l'ensemble des îlots du quartier. Les voiries les plus circulées resteront nettement les rues Garibaldi (2000 véhicules / h de pointe le soir), Paul Bert (1.900), Vivier Merle (2.000), ou Bonnel (1.200).

POURQUOI NE PAS SUPPRIMER LA TREMIE VILLETTE ?

La trémie Villette est située immédiatement au-dessus du parking gare géré actuellement en délégation de service public par LPA, ce qui rend les conditions de réalisation d'une éventuelle mise au gabarit poids lourds particulièrement ardues techniquement et

financièrement. C'est pourquoi ce décaissement n'est pas inclus dans le programme du projet.

QUEL PROJET POUR LA RUE FLANDIN

La rue Flandin au niveau de la Place de Francfort fait partie du périmètre d'études et de travaux en lien avec le projet réaménagement de la Place de Francfort. L'objectif est d'améliorer la fluidité de l'ensemble des trafics empruntant la rue, dès lors que la Place aura été réaménagée.

POURQUOI NE PAS PRÉVOIR UN PASSAGE SOUS LA VOIE FERREE AVEC ACCES AUX QUAIS RUE DE BONNEL, PLACE DE MILAN AU LIEU DE MAINTENIR LA BARRIÈRE EN CONSTRUISANT DES TOURS ?

Plus de 33 000 personnes passent par la gare tous les jours pour aller de l'Est (Villette) à l'Ouest du quartier. L'AUC a conçu un projet de « gare ouverte », comme un vaste espace public qui se prolonge de la place Béraudier à la place de Francfort qui permette de conserver ces traversées. En outre, dans le cadre de la nouvelle entrée sous l'avenue Pompidou, il est prévu le maintien d'une voie piétonne et d'une piste cyclable. Cette nouvelle entrée sera, comme le hall principal, également une traversée urbaine, nettement plus attrayante que la traversée Pompidou actuelle. Un aménagement d'entrée de gare par la rue de Bonnel est impossible en raison de l'insuffisance de largeur des quais au nord du hall principal.

De plus, le hall de gare est décentré par rapport aux quais. Le centre des quais est plus au sud et donc un accès au Nord vers Bonnel et Place de Milan n'a pas de sens en terme d'accès direct aux trains.

Quartier à vivre
Espaces publics -
équipements - logements -
services et commerces



I - LES CONTRIBUTIONS

La volonté de faire du quartier de la Part-Dieu un quartier à vivre et animé en dehors des horaires de travail est une thématique récurrente des avis. Ceux-ci s'accordent sur la nécessité de faire de la Part-Dieu un quartier à vivre, plus agréable et animé même en dehors des horaires de travail.

« Je suis ravie d'apprendre que ce quartier, qui était à priori plus un quartier d'affaires, petit à petit va faire que l'on va y retrouver une vie de quartier tout simplement, avec des habitants qui vont se l'approprier. »

1- LES LOGEMENTS

« La création de logements sur le quartier Part-Dieu me semble répondre aussi à une priorité : diversifier les usages du quartier pour que celui-ci fonctionne comme un véritable quartier urbain et non plus simplement « de jour » »

Globalement, l'ensemble des avis exprimés sont d'accord avec la programmation nouvelle de logements dans la ZAC. En revanche, certains trouvent que le nombre de logements projetés n'est pas suffisant en proportion du nombre de bureaux à construire.

« la résidence Desaix est un programme immobilier très positif qui mixe logements, jardin public, commerces et services, à l'image de ce qui devra être fait dans le reste du quartier »

De nombreuses contributions autour de la démolition programmée des immeubles de la Place de Milan à la fois sur l'opportunité du projet, sur la méthode et le calendrier. Mécontentement de la part des habitants mais aussi avis plutôt favorables à la démolition pour d'autres contributeurs.

« Il est inadmissible qu'on nous oblige à déménager d'un quartier où l'on se sent bien, avec tous les services que l'on est sensé avoir (commerces, TCL, gare, etc.) »

« La place de Milan est actuellement sur-dimensionnée, antipathique et son usage dévoyé. Ses accès, notamment de la place Béraudier vers la rue de Bonnel, sont crasseux, anxiogène, insécure. Elle donne une image négative d'une arrière gare reléguée. »

2 - LES ESPACES PUBLICS

Le souhait de réaménager les espaces publics pour les rendre plus confortable, plus verts, est généralement présenté comme très positif. Deux espaces focalisent des critiques : le terrain vert de France Télévision et la parcelle devant la barre Desaix que les habitants souhaiteraient conserver en l'état.

Concernant les **espaces verts** les participations sont unanimes sur la nécessité de végétaliser le quartier de la Part-Dieu, actuellement trop minéral à l'image de la rue Garibaldi très souvent citée comme un modèle à suivre. Les avis divergent sur la quantité des espaces verts au sein du projet.

« Les images montrent peu de végétation »

« Je ne vois pas beaucoup de créations de véritables espaces verts à part sur le toit du centre commercial »

« Les intentions affichées du projet semblent répondre aux enjeux de création de « lieux repères lisibles » (espaces publics et équipements) et l'affirmation d'une vie de proximité. »

« La Part-Dieu est un « four » en été. Il faudrait végétaliser davantage les rues et les places, même si peu de « pleine terre » avec des pergolas par exemple ce qui rafraîchirait naturellement les rues. »

3 - LES COMMERCE ET LES SERVICES

Le développement de commerces et services en pied d'immeubles est apprécié.

« Les concepts de socles actifs et sol facile répondent au besoin de retrouver une échelle « humaine » à ce quartier « hors sol » et de renouer avec les codes contemporains de la vie urbaine. »

Plusieurs contributeurs posent la question de la complémentarité de la nouvelle offre commerciale entre l'extension du centre commercial, le développement des socles actifs et la présence de nouveaux commerces dans la gare de la Part-Dieu et au-delà avec l'offre d'agglomération.

« S'il semble logique d'offrir l'espace nécessaire à une nouvelle offre commerciale accompagnant l'augmentation du nombre des usagers du quartier, il conviendra également de s'interroger sur les impacts de cette croissance sur les pôles voisins (Rive gauche du Rhône, Villeurbanne Gratte-Ciel...). »

Le souhait est souvent exprimé de voir se développer en priorité le commerces de proximité.

« S'il va de soi qu'il faut créer et développer des services et commerces au pied des immeubles qui seront érigés, il est important que cela ne se fasse pas au détriment des petits commerces de proximité déjà existants. »

4 - ARCHITECTURE ET SKYLINE

La construction de **tours** et les futures architectures divisent les avis. Certains s'interrogent sur ces tours :

« Il est facile de constater que les tours vont priver de soleil une bonne partie de Lyon »

« Beau projet mais trop ambitieux à mon goût ! je ne suis pas certain que le nombre important de grandes tours soit une bonne solution »

« Le skyline se doit de respecter les caractéristiques urbanistiques de la ville, ayant permis son classement à l'Unesco, et qui participent largement à son identité socio-économique et culturelle »

Tandis que d'autres apprécient le renouveau architectural que le projet va apporter à la métropole en lien avec l'architecture existante du quartier...

« Le projet Part-Dieu semble porter des orientations qui, selon moi, permettent une bonne insertion d'Immeubles de Grande Hauteur dans le paysage urbain proche »

« Il relèvera la modernité grâce aux nouveaux immeubles de grande hauteur et restera un repère pour les touristes et les visiteurs de la métropole.»

« Il contribuera à la création d'architectures contemporaines tout en gardant le style Part-Dieu existant. »

...ou se désolent de ne pas aller plus loin.

« je trouve juste un peu dommage que les nouvelles constructions gardent toutes plus ou moins le même axe droit des rues, se fondant dans la continuité des immeubles et rues de l'ère du brutalisme. Un ou deux immeubles plus en biais venant casser tous ces angles droits seraient très rafraichissants pour le quartier selon moi ! »

« On retrouve dans ces architectures banales la réputation des soyeux lyonnais répugnant à arborer des signes extérieurs de prospérité. N'est-ce pas un peu "décalé" en ce XXI^e siècle ? »

« Dans le projet avenir il y a un manque de HAUTEUR, un manque de FOLIE, un manque de COULEURS, tout simplement UN MANQUE D'AUDACE !!!!!!! »

Plusieurs contributions proposent de développer la présence de murs végétaux dans les futurs bâtiments.

« Sur certains immeubles existants en terrasse et afin de proposer des logements supplémentaires en ville, nous proposons de construire des maisons de ville ou des appartements en structures bois, moins chers que les logements de nouveaux immeubles »

« Nous sommes nombreux à vous demander d'obliger les architectes, promoteurs, futurs propriétaires de tours urbaines à penser un peu à la biodiversité en installant des nichoirs à faucons pèlerins au sommet des tours de la future ZAC de la Part-Dieu. »

II - REPONSE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS LES PLUS FREQUENTES

QUEL PLACE POUR LA NATURE DANS LE QUARTIER ?

La question du paysage et la place de la nature et son développement est un ingrédient essentiel de la qualité d'usage dans ce quartier fortement urbanisé. Celle-ci peut prendre des formes très différentes selon les situations au profit d'une grande diversité de paysages et de micro-environnements (places, esplanades, squares, mail plantés, terrasses végétalisées, jardins suspendus), plus ou moins intimes, plus ou moins ouverts, mais toujours ancrés dans la trame paysagère qui va du Parc de la Tête d'Or au nord, au parc Sergent Blandan au sud, mais aussi aux berges du Rhône.

Les espaces publics existants seront mis en valeur à travers un plan paysage. Des arbres seront plantés et relieront les principaux espaces publics. Plusieurs rues et places seront bordées de végétations : rues du Docteur Bouchut et Garibaldi (dans la poursuite de la première tranche), places Béraudier, Francfort et Charles de Gaulle, jardins de l'îlot Desaix et France Télévision.

De nouveaux espaces seront aménagés comme le toit - terrasse du centre commercial. Au-delà de la présence du végétal, l'idée est de contribuer au meilleur bien-être, en prenant en compte la **qualité des ambiances urbaines** : accès à la lumière naturelle et à l'ensoleillement, maîtrise du bruit et des effets de vent, limitation de la pollution et des effets d'îlot de chaleur.

LE PROJET NE VA-T-IL PAS REDUIRE LES ESPACES PUBLICS ?

Le périmètre comprend la rénovation/création d'environ 30 ha d'espaces publics, dont 15 ha de voiries. Dans la durée, le projet prévoit :

- c. **D'apaiser et de redonner une qualité d'usage** à certains espaces (rue Garibaldi, rue Bouchut, places Béraudier ou Francfort)
- d. **De mettre en valeur d'autres espaces existants** : place des Martyrs de la Résistance, place du Lac, place Charles de Gaulle, création des terrasses du centre commercial

Le réaménagement du toit et des terrasses du centre commercial, à l'exemple des terrasses près de la tour Part-Dieu, permettra de proposer une surface équivalente à la place Bellecour, accueillant des lieux de détente, de restauration et de loisirs, avec des vues sur la ville.

QUEL SERA LE FUTUR PAYSAGE DE LA PART-DIEU ?

La stratégie de paysage et de végétalisation du projet sur plusieurs objectifs :

- La création d'un **paysage propre** à la Part-Dieu
- Une augmentation significative de la **présence de la nature** dans le quartier.
- Une augmentation significative de la **biodiversité**, à la fois pour diversifier les ambiances, assurer le renouvellement du paysage dans le temps et favoriser le développement de l'écosystème urbain (faune et flore).
- Un effort de **perméabilisation** du sol, notamment pour contribuer à une meilleure gestion des eaux pluviales..

- La mise en place de **nouvelles ambiances** propices au développement de « micro-climats » localisés.

Pour cela, la conception du paysage Lyon Part-Dieu s'appuie sur trois dispositifs :

- **un réseau de pleine terre** aussi continu que possible, tenant compte des contraintes du sous-sol (parkings, réseaux...). Des techniques de plantation spécifiques sont à concevoir en fonction des différentes conditions du sol (pleine terre, dalles, terrasses...).
- **une trame de plantation homogène et adaptable** aux conditions spécifiques des différents espaces publics (places, mails, flux intenses, conditions du sous-sol...).
- **Une palette végétale** favorisant la biodiversité sur le quartier tout en affirmant l'identité du Paysage Lyon Part-Dieu.

QUEL PROJET POUR LA PLACE BÉRAUDIER ?

La requalification de la place Béraudier s'inscrit dans le cadre du projet de Pôle d'Echanges Multimodal. Ouverte sur Vivier Merle suite à la démolition du bâtiment B10, et agrandie avec le retrait vers le sud de la façade de Two Lyon par rapport à l'actuel îlot des hôtels, elle sera réaménagée en espace public de rayonnement métropolitain, représentatif de l'espace public « Sol Facile » de la Part-Dieu. Cette vaste agora ouvrira des perspectives vers la bibliothèque municipale, le centre commercial, les rues Bouchut et Servient. Le trafic automobile sera supprimé en surface sur Vivier-Merle, avec le report du tourne à gauche de la rue Servient au niveau de la rue Bouchut prolongée en amont. La place accueillera en sous-sol un espace de mobilité mettant en relation une grande vélostation, une dépose minute, une station taxis, un parking, le métro et la gare.

QUEL PROJET POUR LE BOULEVARD VIVIER MERLE ?

La réorganisation du boulevard du Cours Lafayette à la rue Paul Bert intègre :

- la création d'un itinéraire cyclable et de cheminements piétons sécurisés,
- la réorganisation des stations de bus et tramway en deux pôles, autour de la station tramway T1, et un nouveau pôle entre la rue Bouchut et l'avenue Pompidou ainsi qu'entre l'avenue Pompidou et la rue Paul Bert
- le tunnel Vivier Merle sera mise aux normes tunnels, et la trémie d'entrée décalée vers le sud pour permettre la desserte de la place basse sous la Place Béraudier.
- La création d'un couloir de sortie depuis l'espace sous-sol Béraudier (taxis, parking minute, motos, parking longue durée) vers la rue Servient, connecté au tunnel Brotteaux-Servient

QUEL PROJET POUR LA PLACE DE FRANCFORT ?

Ce projet se situe en dehors de la ZAC. Cependant en raison du nombre importants de contributions à ce sujet, des éléments de réponse sont apportés. La requalification de la place de Francfort s'inscrit dans le cadre du projet de Pôle d'Echanges Multimodal. Son caractère de « place » piétonne sera renforcée et la place sera agrémentée de nombreuses plantations d'arbres.

L'enjeu du réaménagement de la place de Francfort est de proposer à terme **un lieu de pause dédié aux piétons, un lieu de rencontres** pour ce secteur du quartier aujourd'hui peu animé, et **un lieu d'accueil** des voyageurs en sortie de gare côté est, tout en

continuant à jouer son rôle dans le pôle d'échanges (arrêts du T3, du T4 et du RhôneExpress qui relie la Part-Dieu à l'aéroport Saint-Exupéry).

Le réaménagement de la place de Francfort se fera ainsi en deux temps :

1. En première phase : **un aménagement transitoire** doit permettre d'améliorer le fonctionnement actuel de la place en privilégiant les espaces piétons : réorganisation de la gare routière, aménagement paysager, maintien du parking minute
2. A plus long terme, la place de Francfort **sera dégagée du parking minute et de la gare routière qui l'occupent aujourd'hui** (relocalisés dans le cadre de la réorganisation du pôle d'échanges dans la cour Villette Nord) et réaménagée pour devenir un véritable espace public destiné aux habitants du quartier, de l'agglomération ainsi qu'aux visiteurs de passage.

Un dispositif de concertation sera proposé aux usagers et riverains afin de partager les premières études sur l'aménagement transitoire de la place.

QUEL PROJET POUR LA PLACE CHARLES DE GAULLE ?

Le réaménagement de la place Charles de Gaulle est complémentaire à celui de la rue Garibaldi. L'enjeu du projet est :

- **De mieux articuler** cet espace complexe entre le niveau de la rue et celui de la dalle en conservant un système de gradins,
- en lien avec le **projet d'évolution du centre commercial** (ouverture de la galerie Servient, relocalisation des cinémas et nouvelles entrées du centre commercial sur la dalle face à l'auditorium, création d'un accès au toit),
- **favoriser son animation tout en préservant son caractère spécifique de lieu de pause** (déjà très utilisé par le public et les salariés du quartier)
- **mieux adresser l'auditorium dans la ville**

Le programme de réaménagement de la place est en cours d'étude par l'AUC **en lien avec la mise en valeur de l'auditorium par la Ville de Lyon**, en termes de lisibilité des accès, d'augmentation de l'offre culturelle qu'il propose (hypothèse d'une nouvelle salle de représentation d'environ 500 places) et de reconfiguration des espaces de travail qui y sont associés. **Cet aménagement ne sera pas réalisé avant 2020, car il ne peut intervenir qu'après la rénovation du centre commercial.**

LE JARDIN DE LA BIBLIOTHEQUE ET L'ESPACE VERT DE FRANCE TELEVISION

La parcelle existante de France Télévision mesure 20 000 m² dont 5600 m² de pelouse et 65 arbres mais aujourd'hui non accessible au public en raison de la clôture (posée par France Télévisions). La future parcelle (autour de 15 000 m²) divisée en plusieurs lots accueillant bureaux et logements devrait comporter :

1. un jardin
2. Une partie de la Rue Bouchut plantée (trottoir nord)
3. Un mail nord-sud à l'intérieur de l'îlot permettant de rejoindre la résidence Desaix
4. 115 arbres (13 existants conservés et environ 100 nouvelles plantations)

Il y aura donc un vrai gain en terme "d'espaces verts"; même s'il ne s'agit pas forcément de pelouse à proprement parlé, mais bien d'espaces paysagers densément plantés, t avec le maximum de pleine terre.

Côté Nord de la rue Bouchut, le jardin de la bibliothèque sera agrandi afin d'en faire un véritable espace de pause et de détente au pied des salles de lecture de la bibliothèque.

QUELLE STRATEGIE EN MATIERE DE COMMERCE ET DE SERVICES ?

En termes commerciaux, le projet de redéveloppement du quartier de La Part Dieu poursuit les objectifs suivants :

- **Respecter les objectifs métropolitains du Schéma Directeur d'Urbanisme commercial 2007-2015** en matière de cadrage quantitatif, d'équilibres métropolitains comme d'orientations transversales :
 - Conforter le rayonnement commercial du pôle Part Dieu – Rive gauche,
 - Encourager le développement de l'activité commerciale, de loisirs et des services en cohérence avec le développement du pôle tertiaire afin de répondre à la demande des actifs,
 - Tenir compte de l'absence de marges importantes de création de nouvelles surfaces commerciales dans l'agglomération par suite du haut niveau de consommation des surfaces autorisées par le SDUC,
 - Respecter les équilibres métropolitains à long terme ;
- **Renforcer Lyon Part-Dieu comme une destination métropolitaine** y compris en soirée, le week-end et en périodes de vacances ;
- **Respecter les équilibres commerciaux** à l'échelle du quartier en organisant des complémentarités positives entre le centre commercial, la gare, les « socles actifs » (offre commerciale en rez de chaussée des immeubles sur rues) et l'offre commerciale environnante ;
- **Accompagner la production et le renouvellement d'un quartier** où la qualité de services et d'usage doit primer sur les préoccupations purement fonctionnelles (un centre commercial qui devienne également un site de pause urbaine, de loisirs, de destination touristique, une gare augmentant son niveau de service global aux voyageurs, des immeubles dotés de socles "producteurs" d'animation et de services ...) ;
- **Fournir au quartier tertiaire les aménagements et les équipements** permettant son développement (lieux de rencontres d'affaires, restauration adaptée, espaces de séminaires et de réception...).

Pour favoriser l'intensification de la vie urbaine et l'animation du quartier il est essentiel de développer une offre de commerces, d'équipements et de services adaptés aux besoins des usagers, qu'ils soient habitants, de passage ou à ceux des entreprises. L'offre commerciale du quartier doit muter et s'enrichir particulièrement autour des thématiques suivantes.

- Opérer une montée en gamme et dynamiser l'activité de restauration assise,
- Développer l'offre de pratique culturelle et sportive,
- Accompagner le développement de l'offre de commerces et services au bénéfice des usagers en flux pendulaires,

- Accompagner le développement de l'offre de commerces et services aux entreprises,
- Anticiper le risque d'obsolescence de certains concepts commerciaux,
- Ponctuer le quartier d'offres commerciales au service des résidents.

De ce point de vue, les étages bas des immeubles existants et futurs sont appelés à jouer un rôle essentiel dans l'attractivité du quartier Part-Dieu en proposant une offre de locaux commerciaux ou de services ouvrant sur l'espace public et le prolongement des rez-de-chaussée.

Il est inscrit au PLU l'obligation pour les promoteurs et les investisseurs de concevoir des socles actifs avec une conception spécifique : 7,3 m de hauteur, 10 m de profondeur et mezzanine. Ces espaces larges et ouverts doivent permettre de mieux valoriser les activités commerciales et accroître l'animation en lien avec les espaces publics.

QUEL PROJET POUR LE CENTRE COMMERCIAL DE LA PART-DIEU ?

Avec plus de 267 commerces et restaurants et 34 millions de visiteurs par an, le centre commercial La Part-Dieu est l'un des plus dynamiques en Europe. De «boîte fermée» coupant le quartier du reste de la ville, le projet a pour objectif d'ouvrir le centre commercial, de multiplier ses accès pour en faire un vrai espace de liaison entre la gare et la ville ; cette reconfiguration du centre existant en un centre « nouvelle génération » doit permettre de renouveler et d'augmenter son offre de commerces, de loisirs, de culture et de restauration, dans la dynamique métropolitaine de la Part-Dieu. Porté par la copropriété représentée par le groupe UNIBAIL-RODAMCO, en étroite collaboration avec la SPL Lyon Part-Dieu, le projet est en cours d'élaboration par l'agence MVRDV. Le programme prévisionnel prévoit en l'état :

- les accès et traversées du centre commercial seraient rendus plus lisibles au niveau du sol, **avec la création d'une nouvelle entrée** à l'angle du boulevard Vivier-Merle et de la rue Servient, **d'une nouvelle galerie le long de la rue Servient**, côté sud, pour faciliter la circulation piétonne entre la place Béraudier et la rue Garibaldi , la nouvelle entrée de la tour Part Dieu sur la rue Servient, la cité d'Etat et la place Charles de Gaulle.
- **une nouvelle façade** est constituée sur la rue Bouchut entre la bibliothèque et la place du Lac
- le toit-terrasse, aujourd'hui entièrement dédié au stationnement, deviendrait **une vaste « place suspendue »** associant loisirs et restauration, intégrant les cinémas relocalisés et reconstruits côté place Charles de Gaulle sur le parking 3000.

L'accès à ce nouvel espace public se ferait par différents dispositifs (grands escaliers, ascenseurs intérieurs, paliers pouvant accueillir des boutiques et des terrasses de cafés et ouvrant de nouveaux accès aux différents niveaux du centre commercial...), couplés aux nouvelles entrées et aux nouvelles galeries, notamment côté place Béraudier .

QUELLE EST LA STRATEGIE EN MATIERE D'HABITAT ?

Le programme prévisionnel de développement de l'habitat conduit à l'horizon 2030 à une production globale d'environ **2200 logements supplémentaires qui correspond à l'accueil**

d'environ 4000 à 4500 habitants, dont 1600 logements dans le périmètre de la future ZAC.

Dotée de signatures architecturales et d'une silhouette urbaine audacieuse, le quartier Part-Dieu a une histoire et un patrimoine de valeur sur lequel il est nécessaire de s'appuyer pour poursuivre la production de logements. Pour répondre aux enjeux d'un quartier d'hyper-centre métropolitain et accroître son attractivité, le projet repose sur une offre de logements, neufs ou réhabilités, répondant aux besoins et adaptée aux moyens de différents publics : logement social ou privé, en accession ou en location, logements spécifiques (pour étudiants, résidences - services) et produits innovants combinant habitat et lieu de travail. Des équipements de proximité : crèches et commerces au pied des immeubles accompagneront la création de ces nouveaux logements.

En complément de l'offre existante, les logements développés sur la Part-Dieu se répartissent en deux grandes catégories :

- **35 % à 40% de logements à prix maîtrisés** comprenant une part de logements locatifs sociaux (PLUS et PLAi, à proportion de 25% des constructions neuves), une part de logements locatifs intermédiaires (PLS, à proportion de 5% minimum) et une part de logements intermédiaires en accession abordable (à proportion de 5 à 10% minimum).
- **60% à 65% de logements à prix marché**, comprenant une part de logements libres (locatif ou accession libre, à proportion de 50%) et une part de résidences services et logements haut de gamme (à proportion de 10%) permettant de répondre aux besoins de publics spécifiques comme la clientèle d'affaires, les étudiants ou les personnes âgées dépendantes.

QUELLE EST LA PROGRAMMATION DE LOGEMENTS NEUFS D'ICI 2020 ?

Aujourd'hui, deux programmes de logements neufs ou réhabilités sont engagés :

- Réhabilitation de **la résidence Desaix** : 280 logements réhabilités et pouvant être revendus (prioritairement aux occupants actuels,)
- Programme **Sky Avenue** (rue Desaix) : 210 logements environ, commercialisés par Bouygues Immo, avec proportion classique : 25 à 30% logements sociaux, 10% logements à prix abordables, le reste en accession libre

D'ici 2022, d'autres programmes devraient être lancés :

- l'opération France Télévision
- l'opération sur l'îlot de la cité administrative le complexe Lafayette Villette
- le secteur de la place de Milan

ET POUR LES LOGEMENTS EXISTANTS ?

Concernant les logements existants, le projet participera à **leur valorisation et à une meilleure qualité de vie pour leurs habitants** : développement des nouveaux services, d'espaces publics réaménagés et apaisés, nouveaux équipements et commerces, proximité d'un pôle de mobilités renforcé. Par exemple, le réaménagement de la rue Bouchut, le retraitement de la façade du centre commercial, la requalification de la place du Lac et l'aménagement de l'îlot J contribueront à **valoriser l'ensemble de la résidence du Lac**.

QUEL PROJET POUR LA COPROPRIETE DE LA PORTE SUD ?

Il n’y a pas de projet défini actuellement et s’il devait y avoir un, il se ferait sur proposition de copropriétaires. Les immeubles Porte Sud ont réalisé récemment des travaux d’isolation thermique. Par ailleurs, **la place Renaudel** sera maintenue et valorisée.

QUEL PROJET POUR LA PLACE DE MILAN ?

Les immeubles de la place de Milan construits en 1983 intègrent une cour publique qui **dysfonctionne aujourd’hui en raison de son manque d’ouverture et ses accès trop confidentiels depuis la place Béraudier**. L’emplacement stratégique de la place grâce à sa contiguïté avec le pôle d’échange et par son lien avec le Cours Lafayette pose la question d’une opération mixte organisée autour d’un passage public plus clair intégrant bureaux, logements commerces et services en lien avec la gare. Mais il s’agit aussi de faire en sorte d’une part de préserver la valeur patrimoniale des logements pour leurs propriétaires et de se préserver de démarches spéculatives.

Pour cela, le Grand Lyon a instauré sur le périmètre du projet **le droit de préemption urbain renforcé (DPUR)**. Cette procédure permet d’une part de connaître les mutations envisagées, d’autre part d’acquérir les logements ou espaces commerciaux pour leur conserver leur valeur et occupation. Les logements acquis seront ensuite loués soit dans la continuité du bail en cours, soit à d’autres occupants.

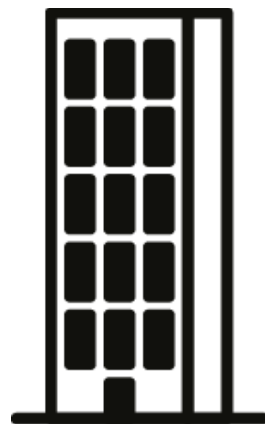
Sur la valeur patrimoniale des logements, elle sera évidemment **conforme au marché** et contrairement à ce qui est souvent dit, **les estimations des domaines ne sous-estiment pas les valeurs du marché**.

Autres éléments : pour les logements locatifs sociaux, lorsque l’opération se déclenchera, **les locataires seront relogés comme cela est fait dans des situations comparables dans l’agglomération**. Aucune démolition n’interviendra au mieux avant 2022 et une démolition de cette ampleur se déroulera sur au moins 2 à 3 ans. Le rythme de travaux dépend aussi du rythme des acquisitions.

QUELS EQUIPEMENTS PUBLICS POUR LES FUTURS HABITANTS EN MATIERE DE CULTURE, SPORT, SCOLAIRE, PETITE ENFANCE ?.....

Le programme de la ZAC prévoit l’extension du groupe scolaire Jouhaux (5 à 6 classes supplémentaires) et la création de deux nouvelles crèches. S’agissant de la culture, le projet s’appuie sur les grands équipements existants (Auditorium, Bibliothèque, Archives) d’envergure métropolitaine. La Part-Dieu deviendra une destination pour les grands événements culturels de la Métropole (fête des Lumières, nuits sonores, biennales, Festival Lumière) beaucoup plus importante que les années précédentes. Concernant le sport, un travail de recensement des équipements et associations est actuellement en cours.

Quartier tertiaire Développement économique



Les avis s'accordent majoritairement sur l'**opportunité économique** de ce grand projet, locomotive de l'attractivité de la métropole et de son rayonnement à l'échelle internationale.

Ce projet « permettra de conforter le développement et l'attractivité économique du quartier de la Part-Dieu (...) Le développement de ce quartier soutiendra l'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics.

« Je suis impressionné par l'ampleur du projet mais je crois qu'il est à la mesure d'une ambition bien légitime de projeter la ville de Lyon au niveau des grandes métropoles internationales. »

« Le climat économique, encore fragile, appelle de la part de la Métropole une action décisive en faveur du soutien au développement de l'agglomération lyonnaise. La création de cette ZAC y participerait pleinement. »

« Enfin une offre en matière d'immobilier d'entreprise diversifiée et de qualité, permettant d'accueillir tout type de sociétés (petites ou grandes à l'image de la typologie variée des entreprises membres de notre Club) dans des immeubles modernes performants, innovants adaptés à la nécessaire flexibilité de nos activités favorisant un cadre de vie agréable pour nos salariés. »

« Le projet Lyon Part-Dieu doit devenir une référence à l'échelle européenne et assurer le rayonnement de Lyon à l'international »

Des entreprises insistent sur la nécessité de changer l'image du quartier.

« Il offrira une meilleure lisibilité du quartier à nos visiteurs, clients, tant locaux que nationaux et internationaux, valorisant ainsi la dimension internationale de la ville. »

Les **IGH** (immeubles de grande hauteur) permettront de dessiner une skyline qui affichera la modernité de Lyon.

« L'arrivée d'une nouvelle génération d'immeubles de grande hauteur, bénéficiant d'un environnement hyper connecté, permettra je l'espère l'installation d'une offre immobilière, neuve ou réhabilitée, adaptée à tous les types d'entreprises : grands comptes certes mais aussi PME et TPE ».

Si certains avis reconnaissent le rôle moteur de la Part-Dieu dans le développement économique de la métropole, d'autres s'interrogent sur la complémentarité avec les autres pôles tertiaires de l'agglomération.

« Le dossier ne dit pas si cette concentration d'emplois tertiaires (doublement des surfaces de bureaux sur le périmètre de la ZAC) se fera au détriment d'autres zones tertiaires de l'agglomération. »

Les retombées en matière de création d'emplois sont souvent soulignées par les acteurs économiques.

« La Part-Dieu représente pour la Métropole un formidable potentiel d'expansion pour la décennie à venir dont l'enjeu est essentiel en termes de développement puisqu'il est question d'accueillir de nombreuses entreprises et 35 000 nouveaux emplois dans l'agglomération. »

Certaines contributions s'interrogent sur le fait que le faible taux de vacance affiché ne semble pas correspondre à la réalité .

« Il y a toujours des bureaux vides dans le périmètre de la ZAC (exemple l'immeuble de bureaux angle Vivier Merle/avenue Félix Faure, vide depuis plus d'un an). »

« Image des bureaux « Terralta » Vide depuis plus d'un. Alors que l'on nous dit qu'il y a déficit de bureaux à la Part-Dieu !!! »

II - REPONSE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS LES PLUS FREQUENTES

QUELS SONT LES ENJEUX EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ?

- Changer d'échelle et améliorer la visibilité cela signifie au delà de l'aspect quantitatif, **être plus ambitieux** pour attirer de nouveaux sièges sociaux, de nouvelles entreprises, plus internationales et à même de dynamiser le tissu économique de l'agglomération.

- **Une gamme diversifiée d'immeuble** correspond dans ce cadre à un élargissement de l'offre à destination de ces entreprises, des immeubles de petites taille (entre 1000 et 5000 m²), de dimension classique pour Part-Dieu (10/12 000 m²) jusqu'aux tours de grande capacité (40 à 60 000 m²) = un chainage immobilier complet et une offre de service en adéquation pour répondre au besoin des différents utilisateurs (Grands Comptes, ETI, PME, TPE, start-up) et soutenir le rythme de commercialisation des bureaux.

- La restructuration des grands équipements permettra à la fois d'offrir une qualité de services améliorée aux habitants et aux usagers du quartier mais est aussi **un argument économique de poids** pour les entreprises en termes de performance (gare) et de qualité de services.

- Au final, il faut bien comprendre que le développement immobilier atypique prévu sur Part-Dieu a pour objectif **un plus grand dynamisme économique et le développement de l'emploi**. Objectif du projet ; passer de 50 000 à 85 000/90 000 salariés à horizon 20 ans environ.

- Enfin, le développement prévu sur Part-Dieu est **en cohérence avec l'évolution** des 3 autres quartiers tertiaires de l'agglomération (Confluence, Gerland, Carré de Soie). Les positionnements sont complémentaires plus que concurrents en termes de développement tertiaire.

QUELLES SONT LES CARACTERISTIQUES DE L'ECOSYSTEME PART-DIEU ?

Le développement tertiaire de Lyon Part-Dieu est **continu depuis les années 70**. Le quartier regroupe environ 2 500 établissements pour 56 000 salariés (+ 5 000 salariés par rapport à 2010) sur le périmètre de la SPL. Sur les 56 000 emplois, 45 000 sont des emplois tertiaires. 2 grandes fonctions émergent : le quartier d'affaires et ses activités historiques (finance, banque, assurance, institutions), les activités autour de la Ville Durable et de l'ingénierie.

Le développement du quartier suit la tertiarisation de l'économie mais sert aussi de **support à l'industrie de l'agglomération** : Solvay a vu passer ses effectifs de 50 à 500 personnes en 10 ans, Areva a sur Part-Dieu 1200 salariés qui travaillent notamment sur le quart sud-est de la France mais aussi à l'international, on retrouve à Lyon Part-Dieu des prestataires des grandes entreprises industrielles de la métropole qui travaillent aussi à l'international.

Il y a pratiquement **1,150 million de m² de bureaux** à la Part-Dieu et ses franges proches (à moins de 12/13 minutes à pied de la gare). C'est moins que la Défense (3,5M) mais c'est beaucoup plus que les pôles tertiaires des autres capitales régionales (entre 200 et 300 000 m²). Et surtout c'est en ville, connecté à une gare TGV/TER.

Plus de **96 % de ces bureaux sont pleins** et que l'on est en ce moment en manque de bureaux sur le site. Les demandes sont importantes et le projet a pour objectif de pouvoir les satisfaire **en produisant mieux l'immobilier tertiaire** (services, socles actifs, plus de densité...).

Les activités du quartier se diversifient et surtout de plus en plus de fonctions de décisions s'installent à Lyon et la Part-Dieu. Le projet doit permettre d'accélérer ce phénomène. Qui dit fonctions de décision d'une entreprise dit conséquences économiques positives (besoins d'un panel de prestataires de haut niveau, développement des relations d'affaires à Lyon...). Cela sécurise aussi les fonctions de back office ou industrielles qui peuvent être liées à ces fonctions de direction : Rhodia, Keolis, SNCF, Egis, EDF, Ernst&Young sont allées dans ce sens ces dernières années.

Deux secteurs d'activité prédominant.

Activités liées à l'ingénierie, particulièrement dans les domaines de la ville durable et des systèmes intelligents

Ces activités sont celles qui ont connu la plus forte croissance ces 5 dernières années, de l'ordre de 16 % entre 2008 et 2013, elles représentent actuellement 32 000 emplois. Elles agrègent les domaines d'intervention autour de la ville, ses fonctions supports, et les outils pour gérer son développement :

- I. Prestataires de services en ingénierie Énergie (dont « cluster nucléaire ») et fonctions tertiaires de l'Industrie
- II. Production de la Ville et des Bâtiments Transports et mobilité
Télécommunications et numérique, secteur transversal, support, connecté aux systèmes intelligents

L'attractivité du quartier pour ces entreprises tient à sa situation de hub : connectivité indispensable à leur activité, à la fois avec le reste de la Métropole (facilité de recrutement), avec Paris et à l'international. L'éco-système a également été le creuset de ce développement, les entreprises étant proches des grands donneurs d'ordre, des clients ou des prestataires potentiels.

Ce secteur marque ainsi l'ADN de la Part-Dieu et constitue un axe de différenciation par rapport aux autres quartiers tertiaires, grâce au volume conséquent qu'il représente, à la présence à la fois grands groupes, PME, TPE et start-ups, de fonctions de direction de rang national, et d'un positionnement de ses entreprises à l'international.

Activités d'affaires et services à haute valeur ajoutée

Sur les 5 dernières années, la progression de ces secteurs est de l'ordre de 2 % en emplois avec encore un volume de **près de 11 500 emplois**. Le quartier a longtemps été perçu comme un quartier d'affaires traditionnel, du fait d'une forte présence des banques et des

assurances. Ces activités ont cependant évolué, elles sont de plus en plus connectées avec le tissu économique de la grande région RA.

- III. Ingénierie financière au service des entreprises : les principales entreprises présentes sont Caisse d'Épargne, BPI, BNP Paribas, BP2L, Société Générale,
- IV. Assurance, prévoyance, avec les principales entreprises présentes : April, Axa, Maaf, Swiss life, MMA
- V. Autres services à forte valeur ajoutée : les principales entreprises présentes sont par exemple E&Y, Adamas, Manpower, Davidson RA

QUELLE EST LA STRATEGIE EN MATIERE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISES ?

Pour répondre aux différents enjeux économiques du projet (visibilité internationale, répondre aux besoins des investisseurs et des utilisateurs, commercialisation) et affirmer sa position de locomotive à l'échelon Métropolitain et Régional, le projet économique de la Part-Dieu développe une stratégie volontariste en matière d'immobilier tertiaire (+ 650 000 m² entre 2010 et 2030) en s'appuyant sur des fondamentaux construits depuis 40 ans : 1 070 000 m² de bureaux en 2010 (soit 30 % de l'offre immobilière de la Métropole), un taux de vacance très faible, une demande placée stable et importante en volume et des rendements élevés. A titre d'exemple, les prises à bail sur les 5 dernières années se situent dans une moyenne de 45 000 à 50 000 m² par an à la Part Dieu, ce qui permet d'envisager un bon niveau de commercialisation des immeubles qui seront nouvellement créés.

La stratégie immobilière du projet se veut ambitieuse et pragmatique et s'appuie sur la volonté d'une offre immobilière mixte pour répondre à l'ensemble des besoins des entreprises qui souhaitent se développer à la Part Dieu . Il s'agit de construire un véritable parcours résidentiel pour les entreprises qui se traduit pas une offre immobilière complète : IGH mono-utilisateurs, immeubles « classiques » mono-utilisateurs ou divisibles par plateaux, immeubles réhabilités) et la typologie des utilisateurs (grandes firmes en location), « clés en main » pour investisseurs-occupants, PME, TPE. Cette diversité de l'offre se traduit également sur le plan des loyers avec une gamme allant de 140 €/ht/hc/m²/an à 315 €/ht/hc/m²/an (*valeurs 2014*).

Par rapport à ces différents objectifs, en 2015 la situation est la suivante :

- **160 000 m² de bureaux ont été livrés depuis 2010** : immeubles neufs (Oxygène/28 000 m², Terra Mundi/ 8 500 m², Crystallin/3 500 m², Vélum/15 000 m², BE/10 500 m², Aprilium 2/4 000 m², Equinox/10 000 m²...) et immeubles réhabilités (Lugdunum, immeuble Godinot/Ciden, le Green Part Dieu). **194 000 m² supplémentaires sont engagés pour une livraison à horizon 2021,**
- La Part-Dieu représente structurellement **20 % de la demande placée de la Métropole** : chiffre stable sur les 5 dernières années. Le nombre de m² commercialisés à la Part-Dieu est en légère baisse en 2014 /2013 (46 000 m² contre 53 000m²) mais reste sur un niveau supérieur à la moyenne des 5

dernières années et s'appuie sur un volume important de transactions (87 soit 15 de plus qu'en 2013),

- **Le taux de vacance est très faible** (3 à 4 % contre 6 % en moyenne Métropole soit 48 000 m² de locaux disponibles) et seulement 2 % sur le neuf (*pour mémoire, 10 à 15% à la Défense selon les années*)

Sur ce sujet, il existe un fort enjeu de trouver sur la Part-Dieu des solutions innovantes sur le plan immobilier compte tenu de la rareté du foncier, de son coût et de la nécessité d'offrir un véritable parcours résidentiel aux entreprises. À ce titre plusieurs « modèles » d'immeubles ont été pensés par le groupement d'urbanistes, l'AUC qui accompagne le projet. Il s'agit d'inventer **de nouvelles solutions de mixité/prix** dans les grandes opérations pour des cibles différentes (grands groupes, PME).

LA ZAC PRÉVOIT LE DOUBLEMENT DE LA SURFACE DE BUREAUX. N'Y A-T-IL PAS DANGER D'UNE BULLE IMMOBILIÈRE ET FINANCIÈRE ?

Les panneaux que l'on peut voir dans le quartier « A LOUER » sont souvent disproportionnés par rapport à l'offre réelle.... C'est pour être visibles sur des immeubles de gros volume. Le taux de vacance à la Part Dieu est d'environ 4%, ce qui est un taux bas, correspondant au renouvellement naturel des entreprises dans leurs locaux (pour mémoire, Paris - La Défense est entre 10 et 15% selon les années). Ce taux est trop faible et génère un blocage dans les mouvements d'entreprises, et notamment pour les PME qui voudraient s'installer à la Part Dieu.

Par ailleurs, une stratégie tertiaire a été mise au point à l'échelle de toute la métropole, pour que l'offre de bureaux soit régulée et fléchée notamment dans les 4 grands projets urbains Confluence, Carré de Soie, Gerland et Part-Dieu

POURQUOI CONSTRUIRE DES TOURS A LA PART-DIEU ?

Le quartier de la Part Dieu est déjà un **quartier de tours depuis son origine** : tour du Crédit Lyonnais , tour EDF, tour Suisse, tours Caisse d'épargne et Banque Populaire, tour M+M sont déjà toutes des IGH. Les quartiers de tours font partie de **l'image et de l'attractivité** des grandes métropoles; le "crayon" est depuis longtemps un symbole et un signal de l'urbanisme lyonnais, et l'attractivité économique actuelle permet aujourd'hui d'inscrire de nouvelles tours dans son paysage.

Construire des tours, c'est également répondre à la demande de certains types d'entreprises qui souhaitent regrouper un grand nombre de salariés à la Part Dieu Les tours sont destinés principalement destinés aux grands comptes qui peuvent ainsi libérer les immeubles anciens qu'ils occupent (ex : Caisse d'Epargne) pour générer des surfaces à loyer plus faible pour PME/TPE. Par ailleurs, c'est une nécessité d'aménagement compte tenu de la rareté et du cout du foncier à la Part Dieu.

C'est également une forme urbaine favorable en matière de développement durable de par la forte desserte en transports en commun du quartier et la capacité à accueillir un grand nombre de salariés sur un même site

EST-CE COMPATIBLE AVEC LE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

Les immeubles de bureaux construits aujourd'hui répondent aux normes HQE. Construire dense dans les secteurs équipés fortement en transports en commun : **c'est faciliter les déplacements.**

Les projets immobiliers sont de plus en plus performants énergétiquement : la tour Oxygène est Haute Qualité Environnementale, la tour Incity sera la première tour Bâtiment Basse Consommation/BREEAM : cette labellisation difficile à atteindre pour ce type de bâtiment est le résultat d'une réflexion d'optimisation tant sur la morphologie et la performance de l'enveloppe du bâtiment, que sur les systèmes énergétiques mis en oeuvre. Pour comparaison, la consommation de la tour Incity sera de 85 kilowatts/heure/m² contre 141 kilowatts/heure/m² pour la tour Oxygène. En l'espace de 5 ans, grâce aux techniques de construction et à la compétence approfondie des architectes en la matière, la consommation d'un IGH a diminué de 40 % et a rejoint la consommation d'un immeuble classique de bureaux non IGH (jusqu'à 28 mètres).

A noter par ailleurs :

- il faut ajouter à la consommation de l'immeuble la dépense énergétique des salariés venant travailler dans le bâtiment : or, il est évident que ces salariés mobiliseront moins de CO₂ en venant travailler en centre-ville (notamment en transports en commun), que s'ils se rendent en grande périphérie avec des bâtiments de type campus.
 - Cet élément est fondamental dans le cadre des discussions avec des grands utilisateurs, lorsqu'ils hésitent entre une grande surface en hauteur dans le centre-ville (IGH) et une grande surface très étalée en périphérie (campus)
- c'est grâce à cette politique qu'à l'heure actuelle Lyon dispose des surfaces de bureaux parmi les plus performantes de France sur le plan énergétique.
- le quartier est déjà doté d'un réseau de chauffage et de froid urbain qui sera développé demain et entièrement alimenté en énergie renouvelable.



ANNEXES



ANNEXE 1 - DOCUMENTS EN TELECHARGEMENT

Les documents de la concertation sont téléchargeables sur le site internet du projet à l'adresse www.lyonpart-dieu.com, rubrique concertation :

- Pour télécharger les annexes :
 - [Annexe 1.1 Délib ouverture concertation Projet Lyon Part Dieu](#)
 - [Annexe 1.2 Bilan intermédiaire Projet Lyon Part Dieu](#)
 - [Annexe 1.3 Délib Bilan intermédiaire Projet Lyon Part Dieu](#)
 - [Annexe 1.4 Délib clôture concertation Projet Lyon Part Dieu](#)
 - [Annexe 2.1 Delib ouverture concertation PEM](#)
 - [Annexe 2.2 Bilan concertation PEM Synthese globale](#)
 - [Annexe 2.3 Délibération bilan PEM](#)
 - [Annexe 3 Guide Part Dieu Durable](#)
 - [Annexe 4 Etude faisabilité développement ENR ZAC](#)

ANNEXE 2 - REVUE DE PRESSE

SUPPORTS INSTITUTIONNELS

GRAND LYON magazine

Salaries votre recherche

Accueil | **En bref** | **Ma ville au quotidien** | **Grands Projets** | **Ils font l'actu** | **La parole des habitants** | **On sort !** | **Tribune politique**

La parole des habitants, Ma ville au quotidien

Concertation publique de la ZAC Part-Dieu Ouest : exprimez-vous !

Le vendredi 27 juillet 2015

2 commentaires

Grand Lyon TV

Mon vélo et moi

les + commentés | **les + lus**

7. Photographie du tramway T1 jusqu'au nouveau Gal

6. Tunnel sous Roanne : des tentatives prises en juin

2. Le jardin du Confiance est ouvert !

inscrivez-vous à nos newsletters

Un accueil et des temps d'informations à la Maison du projet

L'Atelier/Maison du projet est le lieu central de concertation. À partir du 2 mars, des permanences d'information et d'accueil des publics sont organisées aux horaires suivants :

- le lundi de 12h à 13h
- le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 15h
- le vendredi de 10h à 12h

Cette consultation du dossier de concertation sur la ZAC (différents supports) et sont présentées : deux maquettes (numérique et en volume), une modélisation du projet urbain via une application 3D tactile, des projections, des documents à consulter ou des brochures à emporter.

L'entrée est libre pendant les permanences. L'accueil des groupes (au-delà de 10 personnes) est possible sur rendez-vous préalable uniquement à l'adresse part-dieu@grandlyon.com.

Des rencontres avec les publics de la ZAC

Dès le mois de juin, des temps de présentation de la ZAC Part-Dieu Ouest seront organisés avec les publics directement concernés dans la périmètre de la future ZAC : clubs des entreprises, salons des entreprises, équipements culturels, habitants, conseils de quartier, CJC, etc.

Une réunion publique d'information générale clôturera la concertation préalable.

Tout le info sur www.lyonpart-dieu.com

En images | **En vidéo**

Lyon BD Festival 2015

Part-Dieu : réunion publique le 10 septembre

Le vendredi 4 septembre 2015



Rendez-vous jeudi 10 septembre à l'auditorium de Lyon.

Une gare deux fois plus grande, de nouveaux immeubles de bureaux et de logements, un centre commercial plus ouvert sur la ville, des services et des équipements, des espaces publics plus verts et plus confortables pour les piétons : la transformation du quartier de la Part-Dieu a démarré !

Pour accompagner cette transformation, la Métropole de Lyon a ouvert une concertation préalable le 5 janvier dernier pour créer une zone d'aménagement concertée : la ZAC Part-Dieu Ouest.

Dans le cadre de cette concertation, une réunion publique d'information aura lieu le jeudi 10 septembre à l'auditorium de Lyon, à 18h, en présence du Président de la Métropole et de l'agence d'urbanisme l'AUIC.

Plus d'infos sur www.lyonpart-dieu.com

LYON Agence métropolitaine

Cadre de vie | Culture | Déplacements | Enfance et éducation | Solidarité | Sport | Vie Municipale | De A à Z

Vous êtes ici : Accueil > Evénements > Réunion publique ZAC Part-Dieu Ouest

Réunion publique ZAC Part-Dieu Ouest

Jeudi 10 septembre à 18h - Auditorium de Lyon

INVITATION REUNION PUBLIQUE 10 septembre 2015

La transformation du quartier de la Part-Dieu a démarré, venez participer. Gérard Collomb, Sénateur-Maire de Lyon et Président de la Métropole de Lyon, ainsi que Thierry Philip, Maire du 3^e arrondissement de Lyon, ont le plaisir de vous inviter à la réunion publique de concertation de la ZAC Part-Dieu Ouest.

Une gare deux fois plus grande, de nouveaux immeubles de bureaux et de logements, un centre commercial plus ouvert sur la ville, des services et des équipements, des espaces publics plus verts et plus confortables pour les piétons : la transformation du quartier de la Part-Dieu a démarré.

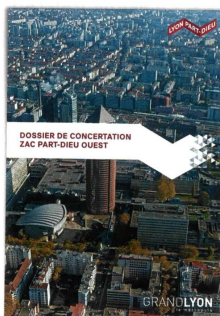
Afin d'accompagner cette transformation, la Métropole de Lyon a ouvert depuis le 5 janvier 2015 une concertation préalable en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concertée, la ZAC Part-Dieu Ouest.

Cette concertation prendra fin le 30 octobre 2015.

ZAC PART-DIEU : IL EST ENCORE TEMPS DE DONNER SON AVIS

Il est encore temps de participer à la concertation préalable à la création de la ZAC Part-Dieu Ouest. Les enjeux sont de :

- desserrer et réaménager la gare et ses abords en fluidifiant les déplacements piétons et mode doux à travers le concept de sol facile tout en améliorant l'accessibilité en transports en communs, et en voiture,
- réaliser un quartier tertiaire de référence en confortant le développement et l'attractivité économique du quartier,
- rendre le quartier plus agréable en requalifiant les espaces publics et voiries existants (notamment les places Béraudier, Francfort, la rue Bouchut et le boulevard Vivier Merle),



- proposer 2 200 nouveaux logements diversifiés dans des immeubles neufs,
- développer services et commerces, notamment en pied d'immeubles.

Une étude d'impact venant d'être réalisée par l'autorité environnementale, il était nécessaire que les habitants et usagers du quartier puissent en prendre connaissance et s'exprimer. La concertation préalable a donc été prolongée jusqu'au 30 octobre 2015.

Le dossier de concertation est téléchargeable sur le site internet du projet : www.lyonpart-dieu.com et sur le site internet de la Métropole de Lyon. Une boîte mail part-dieu@grandlyon.com permet de recueillir l'avis des citoyens.



ÉGARDS AUX FAMILLES

Entièrement reconstruit en conformité avec les nouvelles normes environnementales, le bâtiment d'accueil du nouveau cimetière de la Guillotière offre désormais les meilleures conditions de confort et de confidentialité pour les familles des défunts. L'atmosphère intérieure, particulièrement soignée, a fait l'objet d'un travail sur les contrastes ombre-lumière, minéral-végétal, opacité-transparence... d'où émane un sentiment de sérénité et d'égards. Le concept de l'édifice a aussi été travaillé au travers de géométries empruntées à l'origami.

PART-DIEU : VOTRE AVIS

Dossier et registre d'observations : Mairie de Lyon - Affaires, 198 av. Jean-Jaurès (7^e), Mairies des 3^e et 6^e, Hôtel de la Métropole - 20 rue du Lac (3^e) et maison du projet Part-Dieu (exposition et maquettes) - 192 rue Garibaldi (3^e), lundi de 13h à 18h, mercredi de 10h à 13h et de 14h à 19h, vendredi de 10h à 13h. Avis par mail à : part-dieu@grandlyon.com / lyonpart-dieu.com.

8

L'autre Part-Dieu

CONCERTATION. Arrivée du tram T4 en gare, réaménagement du secteur Mouton-Duvernet, livraison de la 1^{re} phase de la rue Garibaldi, démolition du bâtiment B10 place Béraudier, achèvement des programmes Green Part-Dieu, Crystallin, Equinox, Archives départementales, tour Incity..., le projet Part-Dieu avance.

Avec la concertation (prolongée jusqu'au 30 octobre) sur la ZAC Part-Dieu Ouest, le projet Part-Dieu aborde une nouvelle étape : l'aménagement d'un quadrilatère stratégique de 38 ha à l'Ouest de la gare et l'Incluant (*lire ci-dessus*). Objectif déplacements : développer les mobilités durables et les inter-modalités en accès à la gare et au réseau TCL. Concrètement : création d'itinéraires sécurisés et de vélo-stations près de la gare, surfaces dédiées aux transports en commun et piétons sur Vivier-Merle, mise en site propre à double sens de C3... pour les voitures, nouvelle entrée de gare par l'avenue Pompidou, création d'un parking côté Béraudier. Au cœur du projet, ouverture de la gare sur la ville, doublement de sa superficie et création d'une nouvelle voie 1, première étape pour absorber l'augmentation du trafic.

7 JOURS SUR 7

Objectif qualité de vie : faire de la Part-Dieu un quartier à vivre 7 j/7, ce qui implique, outre d'augmenter l'offre de

loisirs et commerces, de repenser les espaces publics et d'offrir un nouveau paysage où l'on s'oriente aisément sur un "sol facile", emblématique de cet objectif, la rue du Dr Bouchut, redressée au niveau de la Bibliothèque, deviendra l'axe principal piétonne entre Vivier-Merle et Garibaldi. Offre de logements diversifiée dans des immeubles neufs ou réhabilités, nouveaux commerces sur les axes structurants, nouveaux équipements publics ; nouvelle offre immobilière d'entreprise, dans un environnement hyper-connecté, adaptée au secteur en fort développement de "la ville intelligente" qui a rejoint le secteur "affaires" toujours aussi dynamique... la ZAC Part-Dieu Ouest est à l'image de l'ensemble du projet : elle contribue à produire un quartier performant, qui facilite les échanges, accueille le développement économique, crée des emplois, des logements et une nouvelle qualité de vie. Cela mérite de participer à la concertation (*lire ci-dessus*).

www.zacpart-dieu.com



Lyon citoyen – septembre 2015

Lyon Part-Dieu

Un des projets majeurs de la décennie

Le quartier Part-Dieu est l'objet d'un vaste projet de réaménagement urbain. Dans 15 ans, il sera devenu une référence en matière d'innovation urbaine, de performance économique et de qualité de vie.

Depuis le 5 janvier dernier, la concertation publique de la Zac Part-Dieu Ouest a commencé. C'est l'étape indispensable à sa création. Cette Zac s'étend sur 38 ha environ, entre le boulevard Eugène-Deruelle, la rue Garibaldi, la rue Paul-Bert et les voies ferrées. On y trouve notamment une partie de la gare SNCF, le centre commercial, l'auditorium, la bibliothèque et l'Hôtel de la Métropole. Les objectifs de la Zac reprennent les trois orientations majeures du projet Part-Dieu.

1 Un quartier plus agréable à vivre : construction de 2000 logements, réaménagement de 11,5 ha d'espaces publics intégrant notamment le boulevard Vivier Merle, l'avenue Pompidou, la place Béraudier et la rue du Dr Bouchut, création de commerces en rez-de-chaussée, extension du centre commercial avec un toit-terrasse réaménagé en place suspendue, dédiée aux loisirs et à la détente.

2 Un quartier plus attractif pour les entreprises : création de 400 000 m² de bureaux.



L'œuvre de Philippe Ramette : un moment de poésie à la sortie de la gare qui fait le buzz et annonce

3 Un quartier plus fluide qui facilite les déplacements : une gare 2 fois plus grande et ouverte sur la ville, de nouvelles pistes cyclables, davantage de transports en commun, moins de voitures, et donc plus de place pour les piétons et les vélos.

Donnez votre avis !

La concertation publique a lieu jusqu'en juillet. Le dossier de concertation accompagné du registre est librement consultable :

→ en mairie de Lyon (Direction de l'Urbanisme - 198, av Jean Jaurès 69007)
→ dans les mairies d'arrondissement du 3^e et 6^e

→ à l'hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac à l'Atelier - Maison du projet Lyon Part-Dieu au 192 rue Garibaldi.

Une boîte mail, part-dieu@grandlyon.com, recueille l'avis des internautes. Le bilan de cette concertation sera produit à l'automne et les premières réalisations publiques commenceront en 2017.



© Agence d'urbanisme

Blog des institutionnels

ZAC Part-Dieu Ouest : votre avis nous intéresse



Par délibération n° 2014-0411 en date du 3 novembre 2014, le conseil de la communauté urbaine de Lyon a approuvé l'ouverture et les modalités de la concertation préalable à la création sur le territoire de Lyon 3ème. Cette concertation est ouverte depuis le lundi 5 janvier 2015.

Un dossier est mis à la disposition du public en mairie de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain, 198 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon), dans les mairies des 3^e et 6^e arrondissements de Lyon, à l'hôtel de la Métropole à la maison du projet Lyon Part-Dieu, situés au 192, rue Garibaldi. Il est accompagné d'un registre pour recueillir l'avis du public.

Outre le dossier de concertation, une exposition et des maquettes présentent les grands enjeux du projet et de la ZAC. Vous pouvez télécharger le dossier de concertation [ici](#).
Plaquette

...en savoir plus...

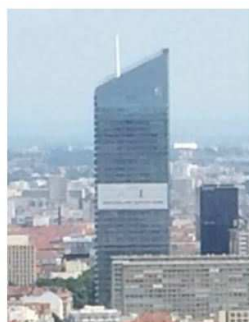
>De Leblogdesinstitutionnels

Des journées Portes-Ouvertes pour découvrir le projet Lyon Part-Dieu

Mardi 23 Juin 2015

Envoyer à un ami

Version imprimable



Une gare repensée et agrandie, de nouveaux immeubles de bureaux et de logements, un centre commercial plus ouvert sur la ville, des services et des équipements, des espaces publics plus verts et plus confortables pour les piétons : en 2020, le quartier de la Part-Dieu aura profondément changé.

Dans le cadre de la concertation autour de la ZAC Part-Dieu Ouest, la Société Publique Locale Lyon Part-Dieu organise les premières journées Portes-Ouvertes sur le projet afin de faire découvrir à tous les usagers du site (habitants, riverains, salariés, grand lyonnais) les transformations à venir.

Cette initiative fait suite à une critique lancée ce week-end par des riverains, lequel dénonçait une absence de concertation.

Plusieurs rendez-vous sont proposés comme des cafés du projet... Du lundi 29 juin au vendredi 3 juillet, découvrez le projet lors d'un temps convivial autour d'un café tous les jours entre 12h30 et 14h à la Maison du Projet.

Des balades urbaines sont aussi organisées...l'occasion de parcourir le quartier entre la rue Garibaldi, le boulevard Vivier Merle et la rue Bouchut. Visites commentées (1h30 environ). Le samedi 27 juin (à

9h, 11h, 14h ou 16h), le vendredi 3 juillet (14h ou 16h), le samedi 4 juillet (à 9h, 11h, 14h ou 16h). Départ : Maison du Projet.

France 3 Rhône-Alpes – mars 2015

architecture et urbanisme

Nouveau quartier Part-Dieu: donnez votre avis !

D'ici 2020 - 2030, les projets d'aménagements vont radicalement changer le quartier de la Part-Dieu... Un guichet permet aux lyonnais de venir se renseigner et donner son avis.

3m | Publié le 03/03/2015 | 11:03, mis à jour le 11/03/2015 | 17:28



by France 3 RA

D'autres tours sont prévues d'ici quinze ans dans ce secteur du 3^e arrondissement de Lyon. Objectif affiché par la Métropole : passer à 1,6 million de mètres carrés de bureaux d'ici 2030 à la Part-Dieu et créer 40 000 emplois supplémentaires. Aujourd'hui, 23 000 lyonnais habitent dans ce quartier d'affaire, le 2^e de France. Outre la création d'immeubles de bureaux dans ce secteur, 2500 logements devraient voir le jour à la Part-Dieu dans les années à venir.

La concertation publique sur l'avenir du quartier de la Part-Dieu s'achèvera début juillet. Le guichet pour recueillir les doléances et autres commentaires est ouvert le lundi, mercredi et vendredi...



Nouveau quartier Part-Dieu : donnez votre avis !

Reportage de J. Beauvion et J.C. Adèle - Édition locale du Grand Lyon - 2015

Concertation en cours

ZOOM : Autre étape importante du projet Lyon Part-Dieu, la création de la zone d'aménagement concertée (ZAC)
Part-Dieu Ouest fait l'objet d'une concertation jusqu'au 30 octobre 2015. D'une superficie de 38 hectares, cette ZAC, qui englobe l'esplanade de la gare et le centre commercial, prévoit la création de 1.619 logements, de 382.000 m² de bureaux supplémentaires, de 104.000 m² de commerces et 26.200 m² d'hôtellerie. 11,5 hectares d'espaces publics seront également réaménagés d'ici à 2030.

LYON

Rédaction : 4 rue Miroisnot, 69002 Lyon - 04 78 38 35 35 - lyon@leprogres.fr - Publicité : 04 72 22 24 37 - lyonpublicite@leprogres.fr



Un centre commercial qui se réorganise autour d'une gare ouverte, des déplacements plus faciles et un quartier moins congestionné : la Part-Dieu va se réinventer pour une nouvelle décennie. Photo : J. Pélissier

Lyon 3^e. Gérard Collomb a présenté devant une salle comble, à l'Auditorium, jeudi soir, les enjeux du projet Part-Dieu, à l'occasion d'une réunion publique de concertation. L'objectif : « Faire une Part-Dieu plus agréable pour ceux qui y vivent et ceux qui y travaillent. »

■ **La gare, le point de départ.** Présentée comme « le cœur de l'agglomération et du quartier », la gare a besoin d'air. Dimensionnée pour accueillir 35 000 voyageurs quotidiens, elle en reçoit aujourd'hui 125 000 ; et plus de 220 000 sont attendus d'ici 2030. La priorité est donc de décongestionner la gare pour mieux l'irriguer. À terme, la nouvelle Part-Dieu. La première tranche de travaux (2016-2023) prévoit de libérer le hall de ses commerces qui seront relocalisés à l'intérieur dans des galeries dédiées, place Béraudier et place de Francfort. Le hall verra ainsi sa surface doubler et pourra accueillir les voyageurs dans de meilleures conditions. Pour améliorer le trafic des trains, une deuxième voie ferrée, la voie L, sera créée. « Cela suffira-t-il pour

décongestionner durablement la gare, de manière à n'assagér ? » C'est une première étape, lui répond Gérard Collomb, le maire de Lyon et président de la Métropole lyonnaise. « Une projection à 20 ans avec deux modèles possibles : l'un qui serait un enchevêtrement de voies supplémentaires, ce qui ne me convient pas. Indiquez-moi les autres. Un autre qui prévoit une gare au niveau de celle d'aujourd'hui et une autre en souterrain pour accueillir TGV et trains TER et organiser une meilleure desserte locale. »

■ **Ouverte sur le quartier** La gare sera aussi un passage entre l'est et l'ouest du

quartier coupé par les voies ferrées. Les deux accès actuels, la place Béraudier et la place de Francfort, seront réaménagés pour en faire des entrées d'agglomération plus attractives », a indiqué François Deconser, architecte-urbaniste de l'agence AUC, en charge de la conception du projet Part-Dieu. Si les choses bougent déjà place Béraudier, avec la déconstruction en cours de l'immeuble B10, la place de Francfort sera réaménagée dans un deuxième temps. Un nouvel accès à la gare sera créé sous le pont, avenue Pompidou. Là, on pourra accéder directement aux quais via des escalators ou des ascenseurs. Une galerie de liaison couverte et éclairée permettra aux piétons de rallier sous le pont l'est et l'ouest du quartier de façon plus sécurisée qu'aujourd'hui.

■ **Des déplacements plus faciles** Traverser le quartier aujourd'hui est un vrai parcours d'obstacles. Murres, escaliers, il y a toujours quelque chose qui gêne le déplacement. François Deconser préconise la mise en place d'un sol facile « qui redessine l'espace public pour que l'on puisse mieux s'y repérer, qui assure la continuité des parcours piétons

et vélos. La rue du Docteur Rouchon ne sera plus un cul-de-sac, mais un mail piéton et cyclable qui reliera la place Béraudier à la rue Garibaldi. Une place basse sera construite sous la place Béraudier avec vélos station, dépôt-minute, station taxi, parking et accès au métro. Le trafic automobile sera supprimé boulevard Vivier-Merle en surface face à la place Béraudier.

■ **Des commerces au pied des immeubles** Les pieds des nouveaux immeubles construits accueilleraient tous des commerces et des services, c'est ce que l'on appelle des socles actifs. Répondant à des inquiétudes sur la survie du commerce de proximité, le maire a assuré que le centre commercial n'ouvrirait pas le dimanche, comme la loi Macron le permet.

■ **Des logements** 1 600 nouveaux logements devraient être construits dans le périmètre de la ZAC (dont 25 % de logements sociaux). Les équipements suivront-ils ? Une crèche sera « matérialisée et agrandie », une autre sera créée. Pas de nouvelle école prévue, mais une extension du groupe scolaire Léon-Jouhaux, déjà à l'écrou.

■ **Rester « un quartier tertiaire de référence »** « Ma préoccupation constante, c'est créer de l'emploi », a martelé Gérard Collomb, en rappelant que la Part-Dieu est le deuxième quartier tertiaire français derrière la Défense avec 56 000 emplois, 2 500 établissements et 1,15 million de m². « Il y a 4 % de m² vides à la Part-Dieu contre 10 à 15 % à la Défense, c'est le signe de l'attractivité de la Métropole. » 500 000 m² de bureaux supplémentaires seront construits à terme. ■

S. Chabert

Repères

■ **ZAC Part-Dieu ouest** La concertation préalable à la création de cette zone d'aménagement concertée est ouverte jusqu'au 30 octobre. La réunion publique de jeudi s'inscrit dans ce cadre. L'implémentation de la ZAC, qui ne concerne qu'une partie du projet Part-Dieu (qui redessine le quartier à l'horizon 2030), s'étend sur 38 hectares et est délimitée au nord par le boulevard Donatien, à l'est par le boulevard Vivier-Merle, au sud par la rue Paul-Bert et à l'ouest par la rue Garibaldi.

Le centre commercial au diapason

Le centre commercial, fréquenté par 34 millions de personnes par an, va accompagner la transformation de la Part-Dieu. Ici aussi va s'ouvrir sur le quartier avec une nouvelle entrée face à la bibliothèque, à l'angle du boulevard Vivier-Merle et de la rue Servient. Un chemin piéton sera créé le long de la rue Servient pour faciliter la circulation piétonne entre la place Béraudier et la rue Garibaldi, entre d'ailleurs l'arrêt bus du centre. Enfin, le hall tertiaire du centre, aujourd'hui dédié au stationnement, deviendra une place suspendue de 3 hectares. Un complexe de cinémas, des restaurants et des commerces devraient s'y installer. On y accèdera grâce à des escaliers monumentaux, depuis les rues Rouchon et Servient. Le projet devrait être présenté d'ici la fin de l'année.

68

LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015 - LE PROGRES ■ 17

Lyon, le 26 février 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

ZAC PART-DIEU OUEST : LA CONCERTATION EST LANCEE

Le conseil de la communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon le 1^{er} janvier 2015, a approuvé le 3 novembre dernier, l'ouverture et les modalités d'une concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concertée dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon, la ZAC PART-DIEU OUEST. La création de cette ZAC marque une nouvelle étape dans le développement et la mise en œuvre du projet Lyon Part-Dieu.

Cette concertation s'est ouverte le 5 janvier 2015 et se déroulera jusqu'au début du mois de juillet. Afin de partager les enjeux de cette ZAC et d'échanger avec les différents publics concernés, la Société Publique Locale Lyon Part-Dieu met en place plusieurs dispositifs :

► **UN DOSSIER DE PRÉSENTATION**, accompagné d'un registre pour recueillir les avis, est à la disposition du public :

- en mairie de Lyon (Direction de l'Urbanisme - 198, av Jean Jaurès 69007)
- dans les mairies d'arrondissement du 3^e et 6^e
- à l'hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac
- à l'Atelier-Maison du projet Lyon Part-Dieu au 192 rue Garibaldi

Une boîte mail, part-dieu@grandlyon.com, permet de recueillir l'avis des internautes.

► **UN ACCUEIL ET DES TEMPS D'INFORMATION PLUS REGULIERS**

L'Atelier-Maison du projet est le lieu central du dispositif de concertation. A partir du 2 mars, des permanences d'information et d'accueil des publics sont organisées sur des horaires plus élargis :

- le lundi de 13h à 18h
- le mercredi de 10h à 13h et de 14h à 19h
- le vendredi de 10h à 13h

Outre la consultation du dossier de concertation sur la ZAC, différents supports y sont présentés afin d'aider à mieux appréhender le projet : deux maquettes (numérique et en volume), une modélisation du projet urbain via une application 3D tactile, des projections ainsi que de nombreux documents à consulter ou des brochures d'information à emporter. L'entrée est libre pendant les permanences. L'accueil des groupes (au-delà de 10 personnes) est possible sur rendez-vous préalable uniquement à l'adresse part-dieu@grandlyon.com.

► **DES RENCONTRES AVEC LES PUBLICS DE LA ZAC**

Des temps de présentations de la ZAC Part-Dieu Ouest seront organisés avec les publics directement concernés dans le périmètre de la future ZAC : club des entreprises, salariés des entreprises, équipements culturels, habitants, conseils de quartiers, CIL etc....

Une réunion publique d'information générale clôturera la concertation préalable en juin.

Contact presse :

Natacha HIRTH - 04 26 99 39 51 - nhirth@grandlyon.com



Lyon, le 23 juin 2015
COMMUNIQUE DE PRESSE

Journées Portes-Ouvertes : Découvrir le projet Lyon Part-Dieu, du 27 juin au 5 juillet

Une gare repensée et agrandie, de nouveaux immeubles de bureaux et de logements, un centre commercial plus ouvert sur la ville, des services et des équipements, des espaces publics plus verts et plus confortables pour les piétons : en 2020, le quartier de la Part-Dieu aura profondément changé !

Dans le cadre de la concertation autour de la ZAC Part-Dieu Ouest, la Société Publique Locale Lyon Part-Dieu organise les premières journées Portes-Ouvertes sur le projet afin de faire découvrir à tous les usagers du site (habitants, riverains, salariés, grand lyonnais) les transformations à venir.

Plusieurs rendez-vous sont proposés :

►► **Cafés du projet** : Vous travaillez à la Part-Dieu ? Du lundi 29 juin au vendredi 3 juillet, découvrez le projet lors d'un temps convivial autour d'un café tous les jours entre 12h30 et 14h à la Maison du Projet.

►► **Balades urbaines** : Parcourez le quartier entre la rue Garibaldi, le boulevard Vivier Merle et la rue Bouchut. Visites commentées (1h30 environ). Le samedi 27 juin (à 9h, 11h, 14h ou 16h), le vendredi 3 juillet (14h ou 16h), le samedi 4 juillet (à 9h, 11h, 14h ou 16h). Départ : Maison du Projet. **Gratuit, sur inscription dans la limite des places disponibles : part-dieu@grandlyon.com / Tel : 04 69 64 58 94.**

►► **Promenade urbaine** : l'association « Les Promenades Urbaines » propose une déambulation dans le quartier intitulée «Part-Dieu, design d'hier et d'aujourd'hui», au cours de laquelle l'historien Nicolas Bruno Jacquet mettra en perspective l'architecture des années 70 avec les nouvelles constructions contemporaines. (2h environ). Le dimanche 5 juillet à 10h. Départ : Maison du projet. **Gratuit, sur inscription dans la limite des places disponibles : lyon@promenades-urbaines.com**

La Maison du projet est située au 192 rue Garibaldi, Lyon 3^e.

ZAC PART-DIEU OUEST : LA CONCERTATION CONTINUE

La concertation sur la ZAC Part-Dieu Ouest est prolongée jusqu'au 30 septembre. **Un dossier de présentation, accompagné d'un registre pour recueillir les avis, est à la disposition du public** : en mairie de Lyon (Direction de l'Urbanisme - 198, av Jean Jaurès 69007) et à l'accueil des mairies d'arrondissement du 3^e et 6^e, à l'hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac et à la maison du projet Lyon Part-Dieu au 192 rue Garibaldi.

Donnez votre avis par mail à l'adresse : part-dieu@grandlyon.com.



La Maison du projet est le lieu central du dispositif de concertation. Des permanences d'information et d'accueil des publics sont organisées sur des plages horaires plus grandes : **le lundi de 13h à 18h, le mercredi de 10h à 13h et de 14h à 19h, le vendredi de 10h à 13h.** Elle a accueilli plus de 400 personnes depuis début mars.

Différents supports sont présentés afin d'aider à mieux comprendre le projet : deux maquettes (numérique et en volume), une modélisation du projet urbain via une application 3D tactile, des projections ainsi que de nombreux documents à consulter ou des brochures d'information à emporter. L'entrée est libre pendant les permanences.

L'accueil des groupes (au-delà de 10 personnes) est possible sur rendez-vous préalable uniquement à l'adresse part-dieu@grandlyon.com.

Plus d'infos :

SPL LYON PART-DIEU

Guillaume BRUGE

Directeur de la communication

04 69 64 58 93

gbruge@grandlyon.com

METROPOLE DE LYON

Natacha HIRTH

Attachée de presse

04 26 99 39 51

nhirth@grandlyon.com